

**MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT  
ET DE L'AMENAGEMENT DURABLES**

**EXAMEN DU BEPECASER**

**Session du 14 novembre 2007**

---

**DOSSIER**

---

## SOMMAIRE

Titres des textes	Numéros de page
La vraie crise de la valeur travail	1
Les parents sont le support d'identification privilégié de l'enfant	2
Le bon usage de la télévision	3
L'adolescent : un consommateur en or	4
Le Hasch (cannabis) : banalisation ou diabolisation ?	5
Pour ou contre le rétablissement de l'uniforme en milieu scolaire	6
Apprendre avec les jeux vidéo	7
La quête du savoir perdu	8
La fracture automobile	9
Le milieu urbain, un espace à partager	10
Santé publique : sortir du déni sur l'alcool	11
Des Bastilles qui restent à faire tomber	12
Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon	13
Seul(e) sur le chemin de l'école	14
La loi est vécue comme quelque chose de répressif	15
Ils arrivent ivres en classe	16
L'adolescence, un cap difficile mais nécessaire	17
La vie est une expérience sociale, relationnelle, mais aussi individuelle ...	18
Dix mille vies sauvées sur les routes en cinq ans	19
La vie après	20
Les Maires appelés à se mobiliser	21
La surexposition des jeunes aux risques est une constante quasi universelle	22
Et si les conducteurs bénéficiaient de la même protection que les salariés	23
Valeurs : le grand retour	24
Une prise en compte des tués au détriment des blessés	25
Une insuffisante prise en compte du rôle des véhicules, des infrastructures et d'autres facteurs	26
Trois questions à Edgard Morin, sociologue	27
L'alcool et les jeunes : marketing sans scrupule	28
La politique de sécurité routière est-elle trop répressive ?	29
Les jeunes et la sécurité routière	30

## 1

## LA VRAIE CRISE DE LA VALEUR TRAVAIL

S'il y a bien en France une crise de la valeur travail, elle n'est pas celle que l'on croit. Il n'y a pas de disparition du désir de travailler. Contrairement aux idées reçues, les Français accordent plutôt plus d'importance au travail que la plupart des Européens, et ils sont parmi les premiers à enseigner à leurs enfants à travailler dur.

La World Value Survey (WVS) est une enquête internationale sur les valeurs et les attitudes des citoyens de plus de 80 pays. Deux questions portent sur la valeur travail : « *Quelle est l'importance du travail dans votre vie ?* » et « *Est-il important d'apprendre à vos enfants à travailler dur ?* ». Ces deux questions ont été posées dans 80 pays, et les résultats sont frappants. La France est 30ème sur 80 pour l'importance du travail, en tête des pays riches, devant les Etats-Unis et loin devant le Danemark et l'Angleterre. La France est 47ème sur 80 pour l'importance d'enseigner aux enfants à travailler dur, une position comparable à celle des Etats-Unis et du Canada, devant la plupart des autres pays européens.

Par ailleurs, les enquêtes de la Sofres montrent clairement qu'il n'y a pas de disparition du désir d'entreprendre, bien au contraire. Pour 70 % des Français, les parcours les plus enrichissants sont de créer son entreprise ou d'exercer plusieurs métiers.

S'il y a d'un côté un désir de travailler, et de l'autre une volonté d'entreprendre, comment se fait-il qu'il y ait une crise du travail ? Que l'on interroge les patrons ou les ouvriers, les managers ou les employés, on arrive au même constat : la France est le pays développé où la part des gens satisfaits de leur travail est la plus faible. Selon une enquête auprès des managers (Global Competitiveness Report 2004), lorsqu'on pose la question : « *Les relations entre employés et employeurs sont-elles conflictuelles ou coopératives ?* », la France arrive 99ème sur 102 pays. Seuls le Venezuela, le Nigeria et Trinidad font pire.

Le point de vue des salariés, lui, apparaît dans le World Value Survey. Parmi les pays d'Europe, la France se classe dernière pour la « *liberté de prendre des décisions dans son travail* », et avant-dernière pour la « *satisfaction dans son travail* ». Les pays où les relations du travail sont hostiles du point de vue des managers sont précisément les pays où les employés sont malheureux.

La France souffre de son incapacité à engendrer des entreprises où il fait bon travailler. Le problème n'est pas tant que les travailleurs français n'aiment pas les entreprises en général, mais qu'ils n'aiment pas les entreprises françaises. Dans le classement des entreprises où il fait bon travailler en France, on trouve des entreprises américaines aux quatre premières places et il n'y a que trois entreprises françaises parmi les dix premières.

Pourquoi les employés sont-ils malheureux ? Parce qu'ils ne sont pas assez libres de prendre des initiatives et parce que leur travail n'est pas assez reconnu au sein de leurs entreprises. La France reste un pays où les hiérarchies sont rigides et le management autoritaire. De quoi les managers se plaignent-ils ? Du fait que les employés refusent de coopérer et ne sont pas assez motivés. La France reste un pays où le patron est d'abord perçu comme un exploiteur. Les refus des uns renforcent les frustrations des autres, et justifient la méfiance réciproque. Ce cercle vicieux a des racines historiques profondes.

D'un côté, des syndicats figés dans une attitude de conflit. De l'autre, une tradition managériale où dominent le paternalisme et le capitalisme familial, avec un goût immodéré pour la hiérarchisation des rapports sociaux. Or les pays où les relations du travail sont historiquement conflictuelles sont aussi ceux où le chômage a le plus augmenté depuis trente ans. Leur taux d'emploi est bas, ils ne parviennent pas à créer des PME innovantes, ils n'investissent pas efficacement dans la formation professionnelle.

Thomas PHILIPPON, économiste, professeur assistant à New York University  
*Le Monde – 1er septembre 2006*

## 2

**« LES PARENTS SONT LE SUPPORT D'IDENTIFICATION  
PRIVILEGIE DE L'ENFANT »**

(Interview de Charlotte MAREAU et Adeline VANEK-DREYFUS, psychologues)

**L'autorité au XXIème siècle ne s'entend, heureusement, plus comme au XIXème siècle. Comment doit-on la définir aujourd'hui ?**

Ch M : La loi de 1970 a fait disparaître la puissance paternelle légale en instaurant l'autorité parentale conjointe, après des siècles d'évolution de la famille. Aujourd'hui l'autorité parentale est pleinement partagée par la mère et le père, qui décident ensemble de l'éducation qu'ils souhaitent apporter à leurs enfants, mais ont également à remplir certaines obligations définies par la société, concernant la scolarisation par exemple, ou la qualité des soins apportés à l'enfant.

A V-D : De nos jours, le mot autorité a une connotation péjorative, réactionnaire, qui nous rappelle l'abus et l'arbitraire. Il faudrait utiliser le mot autorité dans son sens positif, c'est-à-dire comme une nécessité de poser la loi en tant qu'adultes responsables. Cela implique de la transmettre de la meilleure façon possible. Le fond et la forme sont donc importants car il nous importe aujourd'hui – ce qui n'était pas le cas autrefois – de respecter l'enfant en tant que personne. Cela ajoute une difficulté : comment être ferme sans écraser l'enfant ?

**Dans cette perspective, le parent est-il seul détenteur de l'autorité ?**

A V-D : Il y a d'abord la loi de la société qui nous offre un cadre général pour nous permettre de vivre ensemble ; et puis, il y a les règles à la maison. Le parent, avant tous les autres acteurs de la vie sociale se doit de transmettre les deux niveaux à l'enfant et à l'adolescent. Dans le meilleur des cas, les règles de vie à la maison sont en cohérence avec les règles de la vie sociale. Si ce n'est pas le cas, l'enfant rencontrera, de façon brutale, les règles de vie de la société. L'enfant doit d'ailleurs pouvoir observer que son parent lui-même se soumet aux règles de la société, qu'il n'est pas « hors la loi ». L'école ne prend pas seulement le relais mais poursuit avec les parents ce que ces derniers ont commencé. Ce sont les parents qui depuis la petite enfance transmettent aux enfants l'idée que tout désir n'est pas à réaliser. Ils leur apprennent à accepter la frustration, à voir ce qu'on gagne lorsqu'on accepte de perdre quelque chose de l'ordre du « tout-tout de suite ».

**Pourquoi est-il tout à fait indispensable pour les enfants de leur donner des limites ? Et pour les ados ?**

A V-D : Les parents sont les premiers objets d'amour, les premières sources d'identification. C'est donc le rôle du parent de mettre des limites. La limite est essentielle psychologiquement pour mettre fin à l'illusion de toute puissance dans laquelle se trouvent les petits enfants. Ils doivent apprendre que, de même que leurs parents, ils ne peuvent pas avoir tout ce qu'ils souhaitent tout de suite. Les pulsions ne sont pas toutes à satisfaire et les désirs sont parfois contradictoires. A l'adolescence, les parents restent des guides essentiels, notamment pour cadrer les mouvements émotionnels vifs et contradictoires de l'adolescent.

**Et socialement parlant ?**

Ch M : Les parents sont le support d'identification privilégié de l'enfant. En intériorisant les règles qui lui sont transmises, celui-ci bâtit aussi un espace de sécurité interne qui lui permettra de mieux s'insérer socialement. Savoir être soi au milieu des autres, savoir dépasser les situations angoissantes en grande partie au cours de l'enfance et grâce à un cadre structuré et rassurant.

A V-D : En effet, les limites servent à faire comprendre le monde aux enfants qui le découvrent. Il y a ce qui est dangereux, ce qui fait du bien, ce qui peut rendre triste, ce qu'on ne connaît pas. Le parent n'est pas celui qui sait tout, mais il connaît la loi et les règles de vie. C'est ce qu'il tente de transmettre. C'est pourquoi il est toujours bon d'expliquer les règles. Elles passent mieux. Souvent, l'enfant devance même la limite pour qu'on la lui rappelle, il sait que c'est le rôle de son parent. C'est ainsi qu'il cherchera l'attention s'il ne la trouve pas autrement.

*Propos recueillis par Anne-Sophie BOULARD  
Féminin psycho - septembre 2006*

### L'étude qui fait peur

Des chercheurs néo-zélandais se sont intéressés à la société de plus de 1 000 enfants nés entre 1972 et 1973. Ils en ont tiré un double constat sur les conséquences de l'abus de télévision : la télé durant l'enfance (entre 5 et 11 ans) jouerait sur le fait de ne pas achever un cycle universitaire ; la télé pendant l'adolescence (entre 13 et 15 ans) augmenterait les risques de quitter l'école sans diplôme.

Candice Margollé, conseillère pédagogique d'éducation (CPE) au lycée général et technologique Les Bruyères, dans la banlieue rouennaise, se montre catégorique : « Je n'entends jamais parler de la télévision, sauf lorsque les élèves s'endorment sur leur table. Et pour cause, ils la regardent toute la nuit, tranquillement installés dans leur chambre ». Une mauvaise habitude partagée par nombre de foyers français. « Combien de parents entendus en consultation m'expliquent que leur enfant a tout dans sa chambre : le téléphone, la gamecube, le lecteur DVD, la télévision... et qu'il ne travaille pas », confie Michel Boubliil, pédopsychiatre à la fondation Lenvai pour enfants, à Nice. La famille n'a pas conscience du mal fait ici à l'adolescent. Quel que soit son âge, 10 ou 18 ans, il n'a pas la maîtrise de sa consommation. La télévision, au même titre que le tabac ou l'alcool, est à ranger parmi les produits addictifs. Dès lors, il faut la lui retirer et la mettre dans une pièce commune au foyer. Le petit écran est un outil pédagogique formidable pourvu qu'on en fasse un bon usage. Selon le Wisc (Wechsler Intelligence Scale for Children), un test de QI américain, les enfants sont plus brillants aujourd'hui que ceux d'il y a 30 ans. Une donnée à laquelle la télévision n'est pas étrangère. « La famille doit seulement comprendre, observe Michel Boubliil, que l'usage de l'enfant dépend de l'usage qu'en font ses référents ». En l'occurrence, son père et sa mère. Il n'existe que deux manières de regarder la télévision : soit à jet continu pour se vider la tête, soit dans le but d'apprendre et de comprendre. Il s'avère impossible d'imposer à un enfant une habitude que l'on n'a pas soi-même.

### Les comportements à adopter

Dès lors, les parents doivent s'impliquer chaque fois qu'ils le peuvent. Ils ont une fonction éducative face au flot d'images reçues, au même titre qu'ils ont une fonction éducative face à la rue. Tout peut être source de connaissance même un film ou une série policière. Très souvent, la morale est sauve et la loi appliquée. Il s'agit avant tout d'un problème d'interprétation des images qu'un enfant n'est pas à même de résoudre seul. Il faut donc l'orienter. Discuter et éventuellement lui montrer des choses intéressantes, qui aiguïseront son sens critique et sa faculté de jugement. Qu'on ne se limite pas aux Guignols de l'info par exemple. « La télévision ne remplacera jamais l'école, analyse Michel Boubliil. La première ne livre que des données brutes tandis que la seconde pousse continuellement à la réflexion ». Une bonne raison pour garder le contrôle du petit écran et pourquoi pas, instaurer des plages horaires fixes.

Selon une enquête Ifop réalisée pour la Fédération Bancaire Française en mars 2006, 92 % des mères donnent de l'argent à leurs enfants de 12 à 18 ans. Que ce soit sous forme d'une somme donnée ponctuellement ou régulièrement (30 euros par mois à 12 ans, près de 45 euros à 18 ans), ou d'argent versé sur un compte épargne. Difficile donc d'entrer au collège ou au lycée sans aborder la question. Une chose est sûre, son montant reste une affaire privée et dépend des moyens financiers des parents. Certains estiment ce chiffre en fonction des besoins réels de leur enfant : Philippe, par exemple, a décidé de verser à son fils de 16 ans une somme qui lui permet aussi de gérer ses fournitures scolaires, ses tickets de transport, sa recharge téléphonique, ses vêtements... « C'est pour moi une façon de lui montrer la différence entre l'argent plaisir et l'argent « nécessaire ». Cette distribution me permet de lui apprendre plus facilement à gérer et maîtriser ses dépenses », précise Philippe. Car c'est là que se situe la plus grande difficulté pour un adolescent : la maîtrise de sa consommation.

A travers les adolescents, c'est la population entière qui est visée et touchée. Ils sont à l'origine de nouvelles tendances de consommation, ils influent les achats de leurs parents et même de leurs grands-parents et enfin, ils ont leur propre autonomie d'emplètes. Chaque année, ils dépensent 4,5 milliards d'euros directement, et 95 milliards par procuration (Etude ConsoJunio, 2003). Et comme entre 13 et 19 ans, les jeunes sont de véritables boulimiques de la consommation, la partie est facilement gagnée par les marques qui représentent, pour 61 % d'entre eux, le critère de choix, le label de qualité. Selon une étude d'Emapmédia, cette frénésie consommatrice est pour les jeunes un moyen d'oublier leur peur de l'avenir. Du côté des parents, donner de l'argent de poche est une manière de combler leur manque de disponibilité. L'entrée dans la consommation doit, toutefois, être accompagnée d'une initiation. Or les parents et l'école sont bien démunis face aux sirènes de la publicité et au pouvoir du marketing. Les enseignants sont bien conscients de l'importance de cette éducation, mais ils la trouvent difficile à mettre en place. Ils craignent de révéler de trop fortes disparités entre les élèves et redoutent la réaction des parents. Pourtant des outils existent, comme le CD-Rom « 16-25 ans, comment gérer son budget sans déraper », téléchargeable gratuitement sur le site de l'Union Nationale des Associations Familiales. La fédération de défense des consommateurs Léo Lagrange a également mis un jeu en ligne « Léo le consommActeur » à destination des plus jeunes. De leurs côtés, mais à d'autres fins, les banques rivalisent de bons conseils pour attirer – et surtout fidéliser – des clients dès leur plus jeune âge. En visitant leurs sites Internet, on découvre tout ce dont un jeune peut bénéficier : compte-épargne ou compte courant, simple carte de retrait ou carte bancaire internationale. Les jeunes et leur argent sont très convoités dans un monde où consommer est de plus en plus considéré comme un acte citoyen. Aux parents et à l'école de leur montrer que consommer peut aussi être équitable, respectueux et réfléchi. Vaste programme.

**Stéphanie ROUGET**  
**Pédagogies Magazine – Automne 2006**

La vie des ados s'organise essentiellement autour de trois « axes » : le « petit copain » ou « copine » du moment et le groupe d'amis (filots hors de portée des parents), la mère et le père (LE point d'ancrage), et les activités (devoirs, TV, activités multimédia, sports...). Quand aucune fausse note ne vient troubler cet équilibre, bon terreau pour construire sa personnalité, les ados qui vont bien n'ont guère de raison de « fuir » la vie et de lui préférer les paradis artificiels.

Mais, on le sait bien : « La vie n'est pas toujours un long fleuve... ». Pour ceux qui galèrent depuis le début, ou ceux pour qui tout a changé, un vilain jour, la vie peut être impitoyable : échecs scolaires répétés, carence affective, parents éprouvant des problèmes de toxicomanie, accident ayant entraîné une mobilité réduite, abus sexuel, violence, famille monoparentale, éducation trop rigide, contexte économique difficile... Fumer du hasch peut alors devenir une alternative. Le hasch, la « solution à tous les maux », y compris pour ceux qui n'en ont pas vraiment besoin et qui s'y adonnent quand même, les gens célèbres en particulier. Dans les médias, à la télé, la radio... chacun en parle librement à sa façon. On se souvient encore de cette émission, très regardée, où l'animatrice demande à son invité, un chanteur célèbre : « Vous en avez pris, avant de venir (sous-entendu, un joint ?) « Ben... pour venir à une émission perverse comme la vôtre, il vaut mieux (sourire). « Le hasch, si pernicieux à la fois dont la consommation peut entraîner, dans certains cas, des bouffées délirantes (ou « crises d'ivresse haschichique ») et provoquer accidents de la route, noyades, bagarres incontrôlées... (exactement comme l'alcool, en fait !). Le hasch qui est susceptible de révéler ou d'aggraver, chez les sujets prédisposés, les manifestations d'une maladie mentale grave comme la schizophrénie. Quant aux autres drogues (speed, ecstasy et autres), ce sont autant de « petites bombes » en puissance, car les drogues ne conviennent pas à tout le monde. On les trouve surtout dans les rave ou les free parties. Ce qui frappe, aujourd'hui, c'est la facilité avec laquelle les jeunes ont accès à toutes ces drogues, sur un marché de plus en plus florissant.

#### Parents mal informés

« Dans les années 70-80, les gens qui consommaient faisaient bien le distinguo entre les différentes drogues et ne mélangeaient pas tout. Ce n'est plus le cas aujourd'hui » (Christian Bulard, psychologue clinicien, psychanalyste). « Dans les années 1968 et celles qui ont suivi, le haschisch était pauvre en THC (tétrahydrocannabinol) : composé actif du cannabis qui agit sur le cerveau, en modifiant l'activité mentale, les sensations et le comportement), de l'ordre de 3 à 5 % en moyenne par joint ; ça suffisait, pour planer! Aujourd'hui, il est beaucoup plus élevé : herbe 2 à 8 %, résine 8 à 30 %, huile 45 à 70 % » (source : rapport de l'Académie des sciences, France, 1997). Et une étude récente de l'OFDT\* a démontré l'existence d'un « effet-dose » et donc l'augmentation des risques d'accident sur les routes avec la concentration de THC dans le sang. Des associations spécialisées très actives, comme le CRIPS\*, passent dans les collèges et les lycées pour renseigner les jeunes ; mais quand nos enfants rentrent à la maison, nous n'avons pas accès aux photocopiés qu'on leur a distribués, et il est rare que nous ayons droit à un compte rendu de leur part. Pourquoi ne pas faire des campagnes d'information dans les lieux publics, et en particulier à l'école le samedi pour que nous puissions être présents ?

OFDT : observatoire français des drogues et des toxicomanies

CRIPS : centres régionaux d'information et de prévention du sida

## 6

## POUR OU CONTRE LE RETABLISSEMENT DE L'UNIFORME EN MILIEU SCOLAIRE

« Isabelle Barti-Magria, professeur d'anglais au lycée Fresnel dans la banlieue caennaise note « Dès que les beaux jours arrivent, on assiste à une floraison de décolletés vertigineux et de nombrils à l'air, souvent avec piercings. Cela émoustille les garçons et nuit à leur travail. On fait des remarques aux filles, qui les prennent souvent mal, mais font un peu plus attention par la suite... ».

La question du port de l'uniforme à l'école opère un retour en force : il empêcherait ce genre de débordements.

Pour François Baroin, auteur en 2003 d'un rapport sur l'école républicaine, la réponse est sans équivoque. Il reste favorable au port de l'uniforme scolaire dans les établissements volontaires. Il permettrait de lutter contre les signes extérieurs d'inégalité sociale ; il simplifierait le problème des signes religieux ostentatoires, et il contribuerait à la diminution des violence scolaires comme le racket. L'ancien ministre de l'Education nationale, Gilles de Robien, reste prudent : « Pourquoi ne pas l'expérimenter dans quelques établissements qui en font la demande ? ».

### La tyrannie des marques

Jusqu'à la fin des années 1960, de nombreux élèves portent une blouse dont la fonction première est de protéger les vêtements. La généralisation de la machine à laver, le développement des supermarchés, l'invasion des produits textiles à bas prix font des habits des produits de grande consommation. Avec le triomphe de l'individualisme, le souci croissant de l'épanouissement de l'enfant, la montée de l'idéologie libertaire, tout ce qui restreint la liberté individuelle est aujourd'hui contestée. Résultat : les parents, en perte d'autorité, sont désemparés. Ils n'ont pas été confrontés adolescents au phénomène des marques et hésitent. Souvent, ils négocient : rares sont ceux qui refusent systématiquement. Tous craignent que leurs enfants ne deviennent des « exclus ». Dans une enquête réalisée en 2004 par l'Union des familles de France sur le phénomène des marques, 62 % des collégiens interrogés ont déclaré connaître des camarades rejetés du fait de leurs vêtements. Malgré tout, les familles ne cèdent pas à toutes les exigences pour des raisons financières et éducatives. Des compromis sont trouvés : oui pour les chaussures, non pour le sweatshirt ou bien l'enfant paie une partie des vêtements avec son argent de poche. La dictature des marques semble d'ailleurs plus forte au collège qu'au lycée. Certains parents trouvent dans la tenue de leurs enfants une valorisation sociale. Une mère bardée d'accessoires siglés de la tête aux pieds est rarement accompagnée d'un enfant indifférent aux marques... D'aucuns réagissent par l'humour, comme Sybille : Quand mes ados me tannent pour que je leur achète des vêtements de marque, je leur dis : « Pensons à Monsieur Nike, ou Gap, ou Diesel ; il est assis dans une chaise longue au bord de son immense piscine ; en fumant son cigare, il regarde son chauffeur laver sa Rolls, sa Mercedes et sa Porsche. Il est très content, car grâce à toi et à tes amis, il va pouvoir s'acheter l'hélicoptère dont il a tellement envie. Il te dit merci ». Cela les exaspère mais ils prennent conscience qu'ils sont manipulés.

### L'école : sanctuaire ou lieu de vie ouvert

Pour le sociologue Alain Touraine, l'uniforme n'est pas une solution souhaitable : « Bien sûr l'intrusion des marques commerciales en milieu scolaire doit être limitée. Mais ce n'est pas fondamental. Il y a un peu d'hypocrisie dans cette phobie, car nous vivons dans un monde marchand (...) ». Effectivement, derrière la question de l'uniforme se profile celle, plus large, de la sanctuarisation de l'école... pour Jacques Arènes, psychologue et psychanalyste, le débat renvoie en effet à des perspectives plus larges : « Si la famille est le premier lieu d'apprentissage de la vie en société, l'école est le premier lieu public de cet apprentissage.



## APPRENDRE AVEC LES JEUX VIDEO

Haro sur les jeux vidéos ! Source d'addiction chez les jeunes, ils les couperaient de la vie sociale. Imprégnés de violence, ils seraient responsables de sanglants passages à l'acte... Dans ce tonnerre apocalyptique commence à résonner un autre discours : ils auraient un rôle positif à jouer dans les apprentissages. Ces propos n'émanent pas seulement des sociétés conceptrices de jeux, à l'intérêt économique évident, mais aussi de chercheurs, pédagogues et responsables de formation. Le monde anglo-saxon s'y intéresse, l'Union européenne également. En France, les usagers restent rares dans le milieu scolaire d'un média qui relève aujourd'hui de la culture de masse.

En moyenne, chaque jour, 3,8 millions de Français jouent à un jeu vidéo, dont les deux tiers sont des hommes, et 44 % ont entre 13 et 24 ans. Cette pratique est surtout répandue chez les jeunes de 13 à 19 ans (plus d'un million chaque jour), soit au niveau collège et lycée. Un tel engouement se retrouve partout en Europe. Financé par l'Union européenne, le projet SIG-GLUE est chargé d'évaluer l'importance et l'intérêt des jeux vidéo dans les apprentissages. Sa coordinatrice, Maja Pivec, remarque le développement des usages: *« C'est le cas en Hollande, dans les pays nordiques, en Allemagne... Le phénomène est en augmentation constante. Il concerne principalement les universités, mais se répand également dans le secondaire. On se sert « d'Age of empires » en introduction à l'histoire antique, de « Jurassic Park » pour aborder le thème des animaux préhistoriques ».*

De plus en plus nombreuses sont les études qui concluent au rôle positif des jeux vidéo dans le développement de certaines compétences, qu'ils soient conçus dans ce but ou sans autre intention que ludique.

Docteur en psychologie cognitive et chargée d'études auprès de la société Scientific Brain Training (SBT), Sandrine Beliet relève ces effets bénéfiques. *« On a remarqué que le jeu vidéo améliorerait les capacités à diviser l'attention : on peut traiter simultanément plusieurs informations présentes sur la même image. Il pousse aussi à la création d'automatismes, ce qui permet de mobiliser son attention au bénéfice d'autres activités telles que la compréhension. Certains jeux vidéo - « Tetris » par exemple - favorisent la maîtrise de l'espace : la rotation mentale de figures géométriques améliore la capacité d'abstraction des individus, qui peuvent en tirer bénéfice pour le calcul mental ou la capacité à conceptualiser ».*

Rien de surprenant que, dans ces conditions, à côté des logiciels de simulation fort développés dans l'apprentissage du pilotage par exemple, les jeux vidéo soient de plus en plus présents dans la formation professionnelle ou initiale avec notamment le développement des *serious games*. Ces « jeux sérieux » proposent des simulations de situations professionnelles dans un contexte ludique.

S'il reste plutôt réservé à la formation des adultes, l'usage des jeux vidéo à des fins pédagogiques progresse dans l'enseignement secondaire. C'est notamment le cas en Angleterre. Réalisée courant 2005 auprès de 1 000 enseignants anglais et gallois dans le cadre du projet *Apprentissage avec les jeux*, une étude révèle que 33 % d'entre eux s'en servent dans les cours et que 60 % pensent qu'ils peuvent développer la capacité de réflexion et permettre d'acquérir des connaissances spécifiques. Un résultat d'autant plus notable que les sondés ne mythifient pas un domaine dont ils sont 66 % à penser qu'il peut, si son usage n'est pas dominé, engendrer un comportement antisocial. La situation, dans le système éducatif français, diffère sensiblement de ce que l'on observe en Grande-Bretagne.

En France, l'utilisation des jeux vidéo dans les classes reste très marginale. Professeur de français-histoire-géographie dans la section professionnelle du lycée Hyppolite Fontaine de Dijon (Côte-d'Or), Jérôme Roudier fait partie de ces oiseaux rares qui utilisent le nouveau support. *« Je le fais avec à peu près toutes mes classes, dans le cadre du programme, sur un temps relativement court. Je vise le développement de certaines compétences en matière d'expression écrite. Je me sers du jeu vidéo comme je le fais d'un film ou d'une émission de télévision. Je demande aux élèves de choisir un jeu.*

L'école serait «inadaptée». On lui reproche de laisser sortir des élèves non qualifiés. Mais est-ce son rôle? On n'a jamais autant parlé de professionnalisation et il n'y a jamais eu autant de chômage. Pire. Plus l'école s'est éloignée de sa mission première, instruire, plus elle est devenue inefficace à former les intelligences. Voilà de quoi repenser son rôle. Le démarrage d'une nouvelle politique est l'occasion de s'interroger sur ce qui relève de sa mission première. Quel système éducatif doit-on mettre en place pour parvenir à l'objectif : Refaire de l'école «le moteur de l'égalité des chances et de la promotion sociale».

#### **Réussir la transmission du savoir, mais où est passé le savoir?**

Le moteur de l'égalité des chances et de la promotion sociale voulu par Jules Ferry est le savoir. Le savoir accessible à tous. Pour l'inventeur de l'école laïque, gratuite et obligatoire, la mission première de l'école se résumait en ceci : «Il ne s'agit pas d'embrasser tout ce qu'il est possible de savoir, mais de bien apprendre ce qu'il n'est pas permis d'ignorer». Il semble que l'étendue de ce concept ait évolué. Si dans la classe de Marcel Pagnol on devait être capable de citer Molière par coeur, aujourd'hui on ne s'étonne plus que le nom de Corneille évoque davantage le chanteur que l'auteur dramatique du XVII<sup>ème</sup> siècle et que sur un poster au fond de la classe, les élèves confondent Molière et Bob Marley.

Les temps ont changé, l'étendue de «ce qu'il est permis d'ignorer aussi». Cette étendue s'atrophie à la manière d'une peau de chagrin. La faute à qui? «Avec l'instauration du collège unique, les enseignants se retrouvent face à des élèves pour qui le rapport au savoir ne va pas de soi», déplore Emmanuel Davidenkoff, enseignant et auteur de *Réveille-toi Jules Ferry, ils sont devenus fous!* (Albin Michel). «Les éditeurs proposent de plus en plus d'activités aux enseignants afin de combattre la passivité des élèves. Et de moins en moins de savoirs», poursuit-il.

La pédagogie a pris le dessus sur l'instruction, la façon d'enseigner est devenue plus importante que le contenu de ce qu'on enseigne. Selon le sociologue Patrick Trabal, auteur de *La violence de l'enseignement des mathématiques*, «ce qu'il n'est pas permis d'ignorer, c'est la partie pérenne du savoir». Il y a d'une part, le domaine invariable sur lequel tout le monde s'accorde : «Lire, écrire, compter». Mais ce qui fit de l'école un véritable ascenseur social il y a un siècle, ce n'est pas seulement cette trilogie basique. C'est aussi le fait d'avoir rendu la culture au sens large accessible à tous.

#### **Quelle est la mission de l'école?**

C'est l'éternel débat entre Rousseau (l'école forme la personnalité, aide à s'épanouir, éduque ) et Condorcet (l'école dispense des savoirs, elle instruit, l'éducation est du ressort des familles ). Contrairement à ce que l'on pense trop souvent, les deux options sont incompatibles, parce qu'elles recouvrent une ligne de fracture nette entre ceux qui font confiance à l'enfant et ceux qui considèrent qu'il est une coquille creuse qu'il faut remplir de connaissances.

#### **L'école doit-elle transmettre des valeurs? Lesquelles?**

Principalement le travail. Fortifiez chez un enfant le goût d'apprendre, qu'il a spontanément parce que nous fonctionnons à l'imitation, il l'aura à vie. Laissez-le se vautrer devant la télévision, laissez-le s'étaler sur sa table de classe et son auto-satisfaction, et il n'aura jamais aucune valeur. Pas même la reconnaissance pour ceux qui tentent de lui apprendre, qu'ils soient parents ou enseignants.

#### **L'école doit-elle préparer à un métier?**

Certainement pas. Elle peut indiquer ce que sont les métiers, mais elle doit donner une formation qui permettra, ultérieurement, d'être apte à se spécialiser. C'est aux entreprises de former aux métiers. Si on anticipe, on court le risque de former à côté des besoins de demain. Vouloir apprendre un métier à l'école, c'est forcément, apprendre les métiers d'hier.

## LA FRACTURE AUTOMOBILE

Elle était triomphante, somptueuse et rebelle. On vouait naguère un véritable culte à la voiture. Elle ne représentait pas un danger, ce n'était qu'un rêve pur et idéal. Il n'était pas rare de voir des attroupements se former dans la rue autour d'un dernier modèle. Les badauds se tenaient alors à distance respectueuse, vaguement admiratifs à l'endroit du propriétaire... On en parle à l'imparfait, mais ce n'est pas si vieux.

Une voiture, c'était un concentré d'époque, un précipité de modernité quasi parfait. Il arrivait souvent que les conducteurs caressent leur véhicule avant de s'installer au volant. Une auto, comme on disait, cela se flattait, cela se couvait des yeux. Le terme parfois utilisé de «bagnole» était un leurre, un mot péjoratif pour cacher sa tendresse profonde pour un tas de tôle, une manière de masquer sa faiblesse pour une déesse, une intouchable.

D'elle, on ne pouvait sérieusement médire. C'était une raison de vivre et un ciment idéologique plus puissant que la prière. On affirmait, sans contestation possible, qu'il s'agissait d'une conquête, d'un nouvel instrument de liberté. On vivait alors une époque dominée par une curieuse trinité : le tiercé, la voiture et les week-ends.

Justement, dans les dizaines de milliers de cafés de France, les hommes se réunissaient entre eux, restant longtemps debout à piétiner sur place le dimanche, pour jouer, fumer ensemble en plissant les yeux (ce qui leur donnait un air intelligent) et parler de leur garagiste. C'étaient les années 1960-1970. Le président Pompidou plissait les yeux mieux que les autres et roulait en DS. Une citroën.

Il n'était pas rare, toujours le week-end, de voir des hommes quitter leur domicile un seau d'eau bouillante à la main, avec une éponge et une peau de chamois, pour s'escrimer à faire briller la carrosserie de leur voiture et faire reluire leurs chromes. Oui, à l'époque, les voitures possédaient des pare-chocs en chrome...

Ce monde-là est mort et enterré. Le piège à fantômes s'est désagrégé, la nostalgie évaporée. Personne ne conteste plus aujourd'hui que la voiture pollue et tue. Au fil des années, elle est devenue un embarras, une folie et un danger. Le comble du chic consiste même à n'en pas posséder et, encore mieux, à ne pas avoir passé son permis.

La France d'en haut circule désormais en avion, en TGV ou en voiture de maître. A la rigueur peut-elle envisager de louer un véhicule pour une période de vacances. Les classes moyennes oscillent entre la voiture (classique et conformiste), le vélo (écolo et pratique) et les transports en commun (l'une des dernières expériences de brassage social : salubre et instructif). La France d'en bas n'a pas le choix. Elle transite tous azimuts avec le sentiment d'être traquée, pressurée.

La voiture est devenue son cauchemar. La marque de son exclusion. Car la France d'en bas roule dans des voitures déglinguées. Elle roule le regard rivé sur la jauge d'essence. Elle roule dans l'angoisse du radar et du couperet automatique : l'amende exorbitante et le retrait de points sur le permis. Elle roule entre colère et frustration, parfaitement consciente d'être la victime d'une discrimination négative sans vergogne.

La voiture n'est plus son rêve, mais son humiliation. Et l'Etat un adversaire impitoyable qui l'enfoncé, l'asphyxie. Il joue les vertueux, mais la pousse au surendettement sans songer à rendre le permis de conduire gratuit et obligatoire au terme de la scolarité.

Dans le coût que représente aujourd'hui le passage du permis, dans le montant des contraventions généreusement distribuées, dans le prix exigé par l'Etat pour redonner une partie des points retirés, il y a comme une réminiscence de gabelle. Le poids d'un impôt injuste et oppressif. Une forme de nitroglycérine.

*Laurent GRELLSAMER*  
«Le Monde» - 14 novembre 2006

**Parmi les tués en milieu urbain, les usagers les plus vulnérables sont les piétons. Ils représentent 28 % des tués (contre 4,8 % en rase campagne).**

En 2005, selon l'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR), une personne sur trois tuées dans un accident de la route se trouvait en agglomération. Pour les piétons et les autres usagers vulnérables, le milieu urbain est le lieu de tous les dangers. Parmi eux, deux tranches d'âge sont particulièrement exposées. Ainsi, 27,3 % des enfants de moins de 15 ans tués sur la route étaient des piétons; ils ne disposent pas du même champ visuel que l'adulte, ni de la même conscience de l'environnement, et leur petite taille les rend moins visibles. Affectés de déficits sensoriels et plus lents à se déplacer, les seniors ressortent également dans les statistiques : les personnes de 65 ans et plus représentent plus de la moitié des piétons tués (61,2 %).

#### **USAGERS VULNERABLES : DES PROFILS MULTIPLES**

Les « piétons » ne se limitent pas aux personnes se déplaçant à pied. Sont aussi considérés comme piétons, les utilisateurs de rollers ou de patins à roulettes, qui doivent utiliser les trottoirs. Sans oublier les personnes à mobilité réduite (PMR). Et la liste est plus longue qu'on ne le croit : personnes transportant des paquets encombrants ou des bagages, parents avec des poussettes, personnes souffrant de handicaps physiques, sensoriels ou intellectuels... Enfin, les vélos et les deux-roues motorisés sont à compter également au rang des usagers vulnérables. Moins rapides, non protégés par une carrosserie, ils sont eux aussi très exposés.

#### **UNE COHABITATION DIFFICILE**

Parce qu'il accueille toute cette palette d'usagers, le milieu urbain est complexe, notamment du point de vue de la sécurité routière. De plus, à l'opposé de la campagne, il n'est pas voué qu'au déplacement ; c'est aussi un lieu de vie, d'échanges, de résidence... Cette zone de rencontres peut parfois devenir une zone de « friction » ! Premiers usagers montrés du doigt : les automobilistes, qui ont du mal à adapter leur vitesse à la ville. Mais ils ne sont pas les seuls en cause. Pour atteindre plus vite leur destination, les piétons ou les cyclistes acceptent mal les détours et les temps d'attente aux traversées... De manière générale, les différentes catégories d'usagers vulnérables – chacune se déplaçant selon sa propre « logique » - ont du mal à cohabiter et perçoivent toujours les autres comme responsables.

#### **« IL FAUT FAVORISER UN USAGE PARTAGE DE LA VOIRIE PAR L'ENSEMBLE DES USAGERS »**

Les aménagements favorisant les modes de déplacement doux, notamment des piétons, ne doivent pas être conçus au coup par coup. Il faut, au préalable, réaliser un diagnostic global à l'échelle de la ville, ou au moins du quartier, des besoins et dysfonctionnements existants en termes d'insécurité, de détours, de coupures et d'inconfort. A partir de là, les aménagements seront planifiés dans une cohérence d'ensemble. Ces derniers doivent garantir l'accessibilité des piétons partout au sein des quartiers et proposer des itinéraires attractifs et sûrs. Il est impératif de supprimer les obstacles qui gênent la progression des piétons et plus particulièrement des personnes à mobilité réduite (bordures de trottoir infranchissables, mobilier urbain mal implanté, étales de commerçants, stationnement gênant de véhicules...).

L'objectif n'est pas de favoriser quelques grands itinéraires, mais de concevoir une véritable trame piétonne, où chaque portion de trottoir fait partie d'un cheminement continu. Attention : cette approche ne doit en aucun cas ignorer les autres modes de déplacement.

Il faut favoriser un usage partagé de la voirie par l'ensemble des usagers, en travaillant par exemple en lien avec les plans de déplacement urbain et leur déclinaison à l'échelle locale (micro-PDU), lorsqu'ils existent.

Libérer la parole autour de l'alcool et engager un débat public sur les moyens de réduire son usage : tel était l'objectif, ambitieux, des Etats généraux de l'alcool, qui se sont tenus du 7 octobre au 25 novembre 2006 dans les 26 régions de métropole et des DOM-TOM.

Malgré une baisse continue de la consommation depuis quarante ans, l'alcool reste la substance psychoactive préférée des Français. Seulement 5 % déclarent n'en avoir jamais bu, 28 % en consomment régulièrement, 17 % tous les jours. Les consommateurs réguliers excessifs sont très nombreux : plus d'un homme sur cinq (20,2 %) et près d'une femme sur quinze (6,3 %) dépassent quotidiennement les seuils de consommation à risque. Cette proportion est d'autant plus inquiétante que l'usage de l'alcool se caractérise par un continuum entre la consommation à risque et la dépendance, et que le passage de l'un à l'autre est toujours insidieux.

En règle générale, les seuils de risque fixés par l'Organisation mondiale de la santé ( 3 verres d'alcool maximum par jour pour les hommes, 2 pour les femmes) sont peu connus. Un français sur deux sous-estime le danger lié à une consommation quotidienne excessive, l'alcool étant toujours majoritairement associé à des représentations positives (hédonisme, convivialité, rites sociaux...). « *Il est possible d'affirmer que l'alcool, dans la plupart de ses formes, est davantage perçu comme un produit de consommation banal que comme un psychotrope* », résume Mme Jeandet-Mengual, dans un rapport préparatoire aux Etats généraux.

La conscience que l'alcool est un produit à risque s'est cependant clairement exprimée lors des Etats généraux. Les populations jugées vulnérables, comme les jeunes, suscitent les principales préoccupations. Bien que le *binge drinking* (ivresse de fin de semaine) soit moins répandu en France qu'en Grande-Bretagne ou dans les pays nordiques, nombre de parents s'alarment des fortes alcoolisations du week-end. Des infirmières scolaires ont témoigné que certains collégiens buvaient dès l'âge de 12 ans. Pour y remédier, les participants ont souhaité que l'interdiction de vente d'alcool aux moins de 16 ans soit effectivement respectée par les débitants de boisson, et que les unités d'alcool contenues dans chaque bouteille soient clairement identifiées. Ils plaident également pour une régulation du marketing des alcooliers sur les fêtes étudiantes, certains y écoulant gratuitement d'importants stocks de bouteilles.

Outre la question de la sécurité routière, longuement débattue, le thème de l'alcool au travail a également émergé lors des forums, à la grande surprise des organisateurs. « *Les participants ont fait état de beaucoup de gens en difficulté dans les entreprises, et de leur sentiment d'impuissance*, explique Mme Jeandet-Mengual. *L'ambiguïté vient du fait qu'on ne sait pas trop bien si les personnes amènent leur mal-être dans l'entreprise ou si cette alcoolisation est en lien avec les conditions de travail* ».

En revanche, les participants n'ont guère abordé les relations entre violence et alcool alors que, selon une enquête conjointe du CNRS et de l'Inserm, celui-ci est impliqué dans plus du tiers des affaires pénales. Le fait que la consommation abusive concerne en priorité des hommes âgés issus de couches sociales modestes a également été peu discuté, preuve que le sujet suscite encore beaucoup de résistances.

Pour la plupart des participants, les Etats généraux ne constituent qu'une étape, nécessaire mais insuffisante, dans la prise de conscience du risque alcool. « *Une bonne partie de la population s'en tient toujours à des représentations simplistes*, analyse Alain Rigaud, président de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (Anpaa). *Les gens se disent, je bois comme tout le monde, les alcooliques, ce sont les autres* ».

« *La France vit un paradoxe hallucinant en matière d'alcool*, dénonce Philippe Batal, psychiatre alcoologue. *Ce produit coûte la vie à 45 000 personnes par an, il affecte négativement la vie de près de 5 millions de personnes et, pourtant, la question n'est quasiment jamais débattue publiquement. La révolution presque idéologique qui s'est opérée sur la question du tabac en France, je la rêve aujourd'hui sur l'alcool* ».

### 1 – Le mythe du salaire d'appoint existe encore

Loi Roudy de 1983, loi Génisson de 2001, loi Ameline de 2005... Les textes se suivent et se ressemblent, sans réussir à combler le décalage des rémunérations entre hommes et femmes : 20 % en salaire annuel net et 40 %, si l'on prend en compte la variable « temps de travail ». Selon l'Observatoire des inégalités, il atteindrait même 44 % chez les ouvriers. *« Aujourd'hui, huit femmes sur dix travaillent. Plus diplômées que les hommes, elles suivent des trajectoires continues, malgré leur maternité. On pourrait penser que tout est en place pour l'égalité salariale. Or, il n'en est rien »*, regrette la sociologue Margaret Maruani, directrice de recherche au CNRS.

Une situation qu'elle explique en grande partie par le développement du travail à temps partiel, essentiellement féminin, ainsi que par l'absence de mixité réelle du monde du travail. Près de deux salariées sur trois occupent un emploi dans six catégories socioprofessionnelles seulement... sur quatre-vingt quatre recensées ! *« Les plus dévalorisées, par le plus grand des hasards... Pourquoi s'occuper d'enfants serait-il moins reconnu que nourrir des animaux ou surveiller l'état d'un ordinateur ? »* Mais à formation égale, dans la même catégorie socioprofessionnelle, pour des classes d'âge et des niveaux d'expérience identiques, les spécialistes observent toujours une différence de 5 à 15 %. *« Et là, il s'agit de discrimination pure et simple »*, souligne Margaret Maruani. *« Les lois ne sont peut-être pas assez contraignantes, mais tant que les partis politiques et les syndicats ne considéreront pas le problème comme une réelle urgence, il ne se passera pas grand-chose... »*

### 2 – Une précarité bien installée

Plus touchée par le chômage et plus longtemps que les hommes, les femmes occupent également la quasi-totalité des emplois précaires : intérim, stage, emploi aidé... Des jobs souvent peu valorisés, considérés comme non qualifiés et assortis de conditions de travail difficiles : horaires morcelés, lieux de travail éparpillés... *« Les services à la personne, essentiellement dévolus aux femmes, constituent un bon exemple de ce type d'emplois. Peu protégés sur le plan syndical, sans garantie de régularité, ils peuvent, en outre, générer une fatigue et un stress énormes »*, remarque Patrick Savidan, président de l'Observatoire des inégalités. Les femmes constituent, par ailleurs, la majorité des bataillons de travailleurs pauvres : sur près de neuf millions d'actifs percevant un salaire inférieur au smic, huit sur dix sont de sexe féminin.

### 3 – Orientation : un aiguillage sexué

Avec un taux de réussite au bac supérieur à celui des garçons (81,8 % contre 77,4 %), les filles délaissent pourtant les cursus les plus prometteurs. Moins nombreuses que les garçons dans les classes préparatoires aux grandes écoles, les écoles d'ingénieurs (un quart seulement) ou les filières scientifiques universitaires, elles investissent, en revanche, massivement les UFR de sciences humaines et sociales, de lettres ou de langues, les filières professionnelles des services... Résultat : elles se trouvent surreprésentées dans les professions incarnant les vertus dites féminines, comme la communication ou le service, les postes limités sur le plan de l'avancement, comme les professions intermédiaires de la santé et du travail social, et les secteurs les moins généreux en matière de rémunération.

### 4 – Management : un plafond en verre trempé

Sur les photos des conseils d'administration des grandes entreprises françaises, rien que des costumes sombres. Malgré la présence de quelques spécimens féminins emblématiques comme Anne Lauvergeon, PDG d'Areva, ou Patricia Russo, directrice d'Alcatel-Lucent, le haut management demeure viril. Un peu plus d'une femme sur vingt assume des responsabilités au sein des comités exécutifs et des conseils d'administration des grands groupes. Moins de deux patrons sur dix sont des patronnes, et un tiers des postes de cadres échoit aux femmes. Quant aux sociétés du CAC 40, elles ne comptent aucune présidente. Avec 14 % d'emplois de direction et d'inspection dévolus aux femmes, le secteur public ne fait pas mieux.

## UNE FEMME MEURT TOUS LES TROIS JOURS SOUS LES COUPS DE SON COMPAGNON

En France, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon. Telle est la conclusion d'une étude rendue publique en conseil des ministres par Catherine Vautrin, ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, mercredi 22 novembre, quelques jours avant la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, samedi 25 novembre 2006.

*« Le constat est dramatique souligne Mme Vautrin. Les victimes, qui, contrairement à ce que l'on pense parfois, viennent de tous les milieux, ont souvent peur de parler. Pour les encourager à sortir du silence, nous allons lancer ces jours-ci une campagne de sensibilisation sur les violences conjugales et créer dès le début de l'année prochaine un numéro d'appel unique pour les victimes ».*

La justice commence à prendre la mesure de ces violences. Le procureur de Douai, qui a instauré en 2003 une politique de « tolérance zéro », fait figure de précurseur : les hommes violents sont systématiquement placés en garde à vue et nombre d'entre eux sont placés pendant quinze jours dans un foyer où ils sont tenus de participer à des groupes de parole.

*« L'outil essentiel pour la prise en charge des sujets violents est la technique de groupe, notait le psychiatre Rolant Coutanceau dans un rapport remis en 2005 à Mme Vautrin. Ces sujets, décrits comme banalisant les faits de violence, sont en quelque sorte « condamnés » à écouter d'autres un peu plus avancés sur le chemin de la réflexion, de la compréhension, de la capacité à exprimer leurs propres émotions ».*

Plusieurs parquets se sont inspirés de ces expériences. A Senlis, le procureur a instauré un système d'alternatives aux poursuites : si les violences sont légères, le parquet classe le dossier à condition que le mari participe à cinq séances d'une demi-journée. *« Depuis le début de l'année, nous avons organisé trois stages qui ont réuni une cinquantaine de personnes, explique le procureur Thierry Pocquet du Haut-Jussé. Grâce à ces groupes de parole qui sont animés par un psychologue et un juriste, beaucoup d'hommes se remettent en cause et réfléchissent à leur comportement ».*

Depuis le début de l'année, le parquet de Bordeaux a, lui aussi, recours à des « stages de citoyenneté ». Dans le cadre des alternatives aux poursuites, les hommes violents doivent participer, pendant cinq semaines à des groupes de parole de deux heures ».

*« Le cadre impose des règles précises, explique Philippe-Pierre Tedo, psychothérapeute de groupe pour une association bordelaise (l'ARESCJ). Ils payent 220 euros de leur poche, ils respectent la parole des autres, ils arrivent et repartent à heure fixe. Ces groupes réunissent des hommes de toutes origines sociales : dans le dernier, il y avait un Rmiste, deux ouvriers, un enseignant et un chef d'entreprise ».*

Au cours de ces « stages », certains hommes violents parviennent à mettre des mots sur leurs actes. *« Le groupe est la seule manière de les faire parler d'eux, poursuit M. Tedo. Ils évoquent la misère de leurs antécédents, leur passé de violence et, très vite, ils reconnaissent leurs actes et arrêtent de dire que tout est la faute de leur femme. Si l'histoire de leur couple a basculé dans la violence, c'est parce qu'aucun des deux n'a pu analyser la situation, parler, réfléchir ».* Le dossier est classé par le parquet à la fin du stage, mais, s'ils récidivent dans les trois mois, ils sont poursuivis.

Pour accueillir les victimes, le ministère avait décidé, en novembre 2005, de créer des familles d'accueil pour les femmes battues. Un an plus tard, le système commence tout juste à s'installer : la Réunion compte sept familles d'accueil et les départements de la Drôme et de l'Ardèche quatre. *« Certaines femmes y restent quelques jours, d'autres cinq mois, précise le directeur de la Ddass de la Drôme, Alain Parodi.*

Anne CHEMIN

Le Monde – jeudi 23 novembre 2006

« Cette année, je voudrais aller à l'école à pied avec mes copines ». Quand Emilie a fait cette demande à ses parents au début de son CM2, ils ont été consternés ! « Mon mari et moi, on ne se sentait pas du tout prêts pour cette décision, raconte Sophie, sa mère. On entend tellement de choses horribles... J'avais beau me dire que j'allais moi-même toute seule à l'école dès le CE2, je n'ai pas réussi à franchir le pas pour ma fille. On en reparlera à son entrée au collège ».

Il est clair que les parents d'aujourd'hui sont plus frileux que ceux de la génération précédente. Les chiffres parlent d'eux mêmes. « Pendant de nombreuses années, le pic des accidents piétons concernant les enfants se situait autour de 7-8 ans, remarque Paul Barré, responsable pédagogique à la Prévention routière. C'était le moment où les parents leur accordaient l'autorisation de se rendre à l'école tout seuls, le fameux « âge de raison ». Désormais, ce pic se situe vers 11-12 ans, ce qui signifie qu'on a reculé l'âge de l'autonomie dans les déplacements. En réalité, on n'a fait que repousser les problèmes à plus tard, sans les régler ». Car, à 11 ou 12 ans, on n'est pas forcément plus en sécurité dans la rue qu'à 7-8 ans. « Ce n'est pas parce qu'un enfant rentre au collège que, subitement, il va être capable de débusquer tous les dangers de la rue, comme par miracle. Remarque Emmanuelle Rigon, psychologue. Il ne sera en sécurité que si on a pris le temps de l'éduquer à tous ces dangers. L'autonomie ne peut qu'être progressive ». Cette capacité à se déplacer tout seul ne se décrète pas en fonction d'un âge ou d'une classe, elle se construit au jour le jour, souvent des années en amont.

« Il n'existe pas mille et une manières d'apprendre à un enfant à maîtriser les risques de la rue ou sur la route : il faut faire des dizaines et des dizaines de trajets à pied ou à vélo avec lui », recommande Paul Barré. Un impératif pas forcément compatible avec nos modes de vie modernes. A Gières, près de Grenoble, une vingtaine de parents ont trouvé une solution, la mise en place d'un Pédibus. « Il s'agit d'un ramassage scolaire pédestre, avec des arrêts matérialisés à différents endroits du village, à des horaires précis, explique Claire Chesney, l'une des initiatrices du projet. Ce sont des parents bénévoles qui, à tour de rôle et en fonction de leur disponibilité, encadrent les enfants sur le chemin de l'école ». L'objectif est de profiter du temps de l'école primaire pour rendre les enfants autonomes, en tant que piétons, avant l'entrée en 6ème.

Pour y parvenir, une charte du Pédibus a été rédigée et signée par chacun des enfants. Charte que nous détaille Claire Chesney, elle-même maman d'un petit élève de CM2 : « on se tient deux par deux, on ne joue pas sur les trottoirs, on marche du côté des maisons, on respecte les signalisations, on surveille les sorties de garage, etc. Avec les plus petits, on est obligé de beaucoup rabâcher, de rappeler sans cesse la règle, d'attirer l'attention sur les situations dangereuses. Et puis, on s'aperçoit qu'au fil des mois, les bons réflexes s'installent ».

Et puis, surtout, n'oublions pas que l'autonomie ne se résume pas à la connaissance de règles théoriques. Il ne suffit pas de savoir qu'on traverse seulement quand le « petit bonhomme » est vert ou qu'on ne doit pas accepter de bonbons d'un monsieur qu'on ne connaît pas pour limiter les risques ! « La vraie autonomie se situe ailleurs, dans la capacité pour un enfant à avoir une pensée personnelle et de la ressource, souligne la psychologue Emmanuelle Rigon. L'enfant autonome est celui qui est capable d'imaginer ses propres solutions quand un problème survient ».

La meilleure façon pour savoir si un enfant a acquis cette maturité est de le mettre en situation. Que ferais-tu si un camion à poubelles occupait tout le trottoir ? Comment réagiras-tu si un vague voisin venait te chercher à l'école en prétendant que ta mère a eu un accident de voiture ? Où chercherais-tu de l'aide si quelqu'un d'un peu dérangé t'insultait dans la rue ? « Ce genre de tests sous forme de jeu n'affole pas du tout les enfants : au contraire, cela donne un petit goût d'aventure et de scénario policier à leur vie, tout en les informant ! Or, un enfant bien informé est toujours moins en danger », ajoute la psychologue.



15

**« LA LOI EST VECUE  
COMME QUELQUE CHOSE DE REPRESSIF »**

*Interview de Jean-Pierre Rosenczveig, président du tribunal de Bobigny (93)*

**Vous êtes magistrat depuis 1974 et fréquentez au quotidien de jeunes délinquants. Comme définiriez-vous leur rapport au droit et à la justice ?**

Je constate une grande mutation dans la tête des jeunes. Il y a trente ans, ils contestaient l'autorité parentale. Les parents avaient ou étaient supposés avoir tout pouvoir sur eux et ils rejetaient le caractère arbitraire de l'exercice de cette autorité. Ils étaient dans une démarche de rébellion contre papa et maman. Aujourd'hui, quel que soit l'endroit où ils portent leur regard, tout leur semble injuste et sans perspective : leurs relations avec la société, avec les adultes, avec les professeurs, dans le champ familial, dans le champ scolaire... Les policiers qui les contrôlent alors qu'ils les connaissent, les enseignants qui n'en font qu'à leur tête dans les conseils de discipline. Il y a trente ans, ils avaient le sentiment que les parents étaient dans l'arbitraire ; aujourd'hui, ils ont le sentiment que l'ensemble de la société est dans l'injustice. La loi n'est plus vécue comme quelque chose de protecteur, mais comme quelque chose de répressif et d'injuste.

Je prends souvent dans mon cabinet cet exemple : mon père m'avait appris l'intérêt de la ligne jaune. La respecter, m'avait-il expliqué, c'est triplement important car primo tu ne te tueras pas, secundo tu ne tueras personne et enfin parce que tu circuleras mieux. Ce que je veux signifier par là aux jeunes, c'est que je ne respectais pas la ligne jaune parce que je craignais qu'un policier me verbalise, mais parce que j'en comprenais l'intérêt. Ce raisonnement-là leur est totalement étranger. Ils ne comprennent pas l'intérêt de respecter une loi qui n'a pas été légitimée à leurs yeux.

**Dans une société en perte de repères, en particulier chez les plus jeunes, vous semblerait-il opportun d'instaurer un enseignement du droit à l'école ? Au collège ? Au lycée ?**

Un établissement est un microcosme social : il y a du droit, du sens et des règles dans l'école. Aussi, avant d'envisager de réformer, peut-être pourrait-on utiliser le lieu « école » comme un modèle d'institution qui devrait autojustifier les règles qui sont les siennes. Cela aurait comme objectif d'abord d'apprendre ces règles, de leur donner un sens et, pourquoi pas, de vérifier jusqu'où ces règles sont performantes et jusqu'où elles devraient être revues... Si certaines règles sont porteuses d'interdits, c'est avec du sens. Si on explique les règles uniquement par les interdits – de string, de piercing, etc. – cela ne peut pas marcher.

Pour que cet apprentissage soit possible, il faut créer les temps et les lieux du dialogue entre les jeunes et les adultes, éducateurs et parents, qui souvent croient savoir le droit et, très souvent, ne savent pas. Nous avons édité un « trivial poursuite » destiné aux collégiens et je vous assure que les adultes sont rarement d'accord sur les réponses ! C'est donc auprès d'eux aussi qu'il faut faire un travail de pédagogie : non que les enseignants doivent être au top au niveau du droit, mais je pense important que les adultes connaissent le mécanisme pour trouver la réponse.

**Le système éducatif est-il un lieu de justice ?**

Toute la structure école aurait intérêt à être plus démocratique dans son fonctionnement, à faciliter la liberté d'expression individuelle et collective pour la canaliser, puisque de la liberté reconnue de pouvoir s'exprimer, on peut déduire la responsabilité de ne pas dire n'importe quoi. On a le droit de faire un journal lycéen, mais pas d'y écrire n'importe quoi. Facilitons la liberté d'expression et, au passage, formons les jeunes à leur liberté car au mot liberté correspond celui de responsabilité. Je crois que l'éducation nationale pourrait être un champ extraordinaire d'expérimentation d'une explication des institutions de la République aux yeux des citoyens que sont les jeunes et, par ricochet, les parents.

*Propos recueillis par Brigitte PERRUCCA  
Le monde de l'éducation – juillet-août 2006*

Il y a ceux qui frappent à la porte de l'infirmerie le lundi matin, la mine défaite, le coeur au bord des lèvres. L'infirmière scolaire met un lit à leur disposition et les regarde se remettre, atterrée, de leur cuite du week-end. Il y a aussi ceux que les professeurs lui envoient, vers 14 heures, parce qu'ils sont incapables de se tenir droits derrière leur pupitre. *« Ils rentrent déjeuner chez eux avec des amis et ils boivent, parfois des quantités astronomiques. Il m'est arrivé d'appeler les pompiers en plein milieu de la journée »,* raconte-t-elle...

Etrange comme ce témoignage, semblable à tant d'autres rapportés par des professionnels du milieu scolaire, résonne comme une note discordante dans le chœur de louanges qui gratifient en ce moment le France d'une conduite vertueuse en matière d'alcool. Consommation globale en baisse depuis quarante ans. Mortalité due à l'alcool en net recul. Consommation adolescente dont aucune statistique ne permet d'affirmer qu'elle augmente. *« C'est parce que notre regard sur l'alcool a changé que certains comportements, notamment chez les jeunes, nous choquent »,* tempère Marie Choquet, directrice de recherche à l'Inserm et spécialiste de la santé des adolescents...

On peine aujourd'hui à croire qu'il fallut attendre Mendès France pour interdire le vin, dans les cantines scolaires, aux moins de 14 ans. Alors oui, notre regard a changé. Mais le rapport que les adolescents entretiennent avec un alcool officiellement banni de leurs univers a bel et bien changé aussi. *« Dans les années 70, seuls 10 % des 15-19 ans avaient été ivres au moins une fois dans leur vie, admet Marie Choquet. Aujourd'hui, ils sont près de 50 % ».* Et le phénomène s'accroît d'année en année. Les deux enquêtes dont nous disposons sur l'évolution de la consommation des adolescents depuis dix ans concluent toutes deux à une nette augmentation du nombre d'ivresses chez les moins de 18 ans. *« Aujourd'hui, les adolescents considèrent l'alcool exclusivement comme un psychotrope, confirme Pierre Bodenez, chef du service alcool et toxiques au CHU de Brest. Ce n'est plus du tout une boisson de consommation usuelle. C'est un produit de défonce ».*

**Nouvelle culture de l'ivresse.** L'institution scolaire, où se multiplient les signaux d'alarme de cette nouvelle culture de l'ivresse, fait face comme elle peut. Depuis l'an dernier, un internat privé du nord de Paris contrôle systématiquement les élèves, le jour du beaujolais nouveau, à leur retour de la pause déjeuner. Trop de débordements les années passées. Aline, infirmière scolaire, s'efforce d'alerter les parents chaque fois que l'état d'un élève lui semble dépasser les limites. *« Je suis abasourdie par ce qu'ils sont capables de boire. L'an dernier, quatre filles de troisième sont venues s'effondrer à l'infirmerie après le déjeuner. Pour fêter leur passage en seconde, elles avaient bu, sur le terrain qui fait face à l'école, six bouteilles de rosé et une bouteille de vodka en deux heures, le tout par 35 degrés ».*

La France serait-elle contaminée par le phénomène *binge drinking* qui pose un sérieux problème aux pays anglo-saxons ? *« Nous sommes encore loin derrière, tempère Marie Choquet. Rien ne nous permet de mesurer précisément le phénomène en France. Nous comptabilisons les ivresses, c'est-à-dire les états anormaux après absorption d'au moins cinq verres d'alcool en une même occasion. Mais le binge drinking consiste à boire beaucoup en très peu de temps, sans être capable de s'arrêter, ce qui est autre chose ».*

Aline, l'infirmière scolaire, confirme que les réactions des parents la surprennent. *« Ils ne mesurent pas la gravité de ces beuveries, ça les amuse ».* Pourtant, ces épisodes d'alcoolisation massive ont des conséquences assez peu hilarantes. Outre une perte de contrôle immédiate, des prises de risques sexuels, d'éventuels comas éthyliques, il existe, selon le docteur Philippe Batel, un vrai risque d'imprégnation du cerveau sur le long terme. *« Sur un cerveau jeune, encore naïf vis-à-vis de l'alcool, des épisodes éthyliques répétés vont laisser comme une empreinte neurobiologique, déterminant le rapport du futur adulte avec l'alcool, explique-t-il. Ces adolescents qui prennent des cuites importantes et régulières ne sont pas des alcooliques, et ils vont un jour ou l'autre arrêter, parce que leur vie professionnelle ou leur vie de parents ne sera plus compatible avec ces alcoolisations puissantes. Mais plus tard, s'ils ont à faire face à des épreuves, leur cerveau sera comme déterminé. Ce sont eux qui, alors, courront plus de risques que les autres de tomber dans l'alcoolisme ».*

*Violaine DE MONTCLOS*

*Le Point – 7 décembre 2006*

Période charnière entre la grande enfance et l'âge adulte, l'adolescence plonge l'enfant dans une crise plus ou moins extériorisée et plus ou moins intense. L'ex-enfant est en pleine recherche identitaire, cherchant à s'affirmer, à exister, mais aussi et surtout à trouver des repères qui donnent un sens à sa vie, à sa sexualité naissante et aux contradictions qu'il est amené à vivre inévitablement. Cette crise narcissique ou existentielle peut être spectaculaire comme passer presque inaperçue aux yeux des parents. Tout dépend du tempérament de l'enfant, qui peut intérioriser les questionnements multiples, se refermer sur lui-même en attendant de comprendre les raisons de ses états exacerbés ou, au contraire, faire preuve d'une expansivité surprenante. L'âge des excès offre alors le spectacle d'adolescents effacés et d'une personnalité insaisissable ou, à l'opposé, de « personnages » extravertis et exubérants.

#### **A la recherche de nouveaux repères**

« En pleine crise narcissique, l'ado cherche à se faire remarquer pour trouver sa place par rapport aux autres », rappelle la psychanalyste Catherine Bergeret-Amselek, auteur de l'ouvrage *De l'âge de raison à l'adolescence, quelles turbulences à découvrir ?* Dès lors, les conflits peuvent être monnaie courante, tant l'ado cherche à tester les limites de ses parents, de ses profs, des autres en général. Il ne faut pas oublier que l'adolescent est alors avant tout en guerre avec lui-même, même si les parents ont bien souvent l'impression d'être en première ligne et la cause de bien des maux de leur progéniture. Ces crises et excès participent pleinement du processus de structuration de sa personnalité.

En effet, inconsciemment, bien des adolescents sentent l'âge adulte « frapper à la porte », leur imposant de s'affirmer d'une manière ou d'une autre. Un peu gauches, ils sont donc en quête de leur identité, cherchant à être des hommes ou des femmes avant l'heure en quelque sorte. C'est le moment que doit choisir une mère ou un père pour aider l'enfant grandissant pour lui permettre de s'affirmer dans son statut de « presque adulte ». Une mère doit ainsi « autoriser » sa fille à grandir, à devenir une femme, sans chercher à conserver un rôle de copine complice qu'elle n'est pas, ne serait-ce que par l'écart d'âge. Un père, quant à lui, devra montrer la voie à son fils, le « valider » et le conforter dans sa masculinité naissante et sa paternité future.

#### **Une société en pleine crise d'adolescence**

Au-delà de la « classique » crise d'ado touchant les jeunes, ce serait toute la société qui se trouverait plongée dans une crise de « jeunisme ». Selon la psychanalyste Catherine Bergeret-Amselek encore, c'est évident : « Il suffit de remarquer à quel point les différences entre générations sont de plus en plus étroites ». Evoquant le troublant mimétisme de certaines mères refusant de vieillir et passant souvent pour être la soeur de leur propre fille, l'experte souligne la confusion croissante entre les âges de la vie. Nombre de pré-ado sont déjà des ados, pendant que nombre de jeunes adultes restent de grands ados, souvent coincés entre les murs du toit initial, celui de leurs parents. Dans ce contexte, la crise d'adolescence peut durer un bon moment...

Les enjeux de l'adolescence étant d'une importance déterminante sur le chemin de la construction identitaire du futur adulte, il revient donc à l'entourage proche de l'ado – les parents au premier chef – de permettre à celui-ci de s'approprier véritablement les états psychologiques par lesquels il passe. Une fois encore, donc, le rôle des parents est capital.

*Jean-Marie COLOMBIERE*  
*Féminin psycho-*

**« LA VIE EST UNE EXPERIENCE SOCIALE,  
RELATIONNELLE, MAIS AUSSI INDIVIDUELLE... »**

**Peut-on être épanoui en refusant l'ancrage dans le réel ?**

La réalité, c'est une complexité de notre expérience de tous les jours. L'enfant ne peut s'en abstraire ni dans les contes, ni dans les jeux, ni dans le fait d'être gâté ou couvé. Au contraire, on l'empêche ainsi de développer sa pugnacité, sa combativité. On l'empêche de se dire « il faut que je me débrouille ». La vie c'est une expérience sociale, relationnelle, mais c'est aussi une expérience individuelle, et on a plutôt intérêt à aider l'enfant à voir la réalité, à l'affronter. L'abstraction ne peut amener qu'à une coupure de la réalité, des autres, et à une illusion. C'est ce que des psychanalystes ont appelé le « faux-self », le faux-soi, et c'est un danger.

**Est-ce qu'il y a des choses dans le comportement des parents qui peuvent être des freins à l'épanouissement de l'enfant ?**

Oui, par exemple de ne pas l'encourager. Il faut certes aider l'enfant à accepter la réalité, mais je pense que tout enfant, tout jeune adulte et tout adulte même plus âgé a besoin d'encouragements et les encouragements, ça nourrit. Et il est également important de bien cibler ses encouragements. Il ne s'agit pas de saupoudrer, mais d'être présent soit quand l'enfant a quelque chose de difficile à surmonter, soit quand il a réussi une voie dans laquelle il se sent assez porté. Non pas pour que l'enfant aille vers l'euphorie mais pour qu'il trouve sa voie et sente qu'en travaillant, il arrive à trouver du plaisir dans des activités qui l'épanouissent. Là, l'encouragement entraîne une estime de soi qui n'est pas gonflée mais simplement forte, et que les parents savent conforter au moment où l'enfant en a besoin. A ce moment-là, l'enfant se sent aussi reconnaissant envers ses parents qui l'ont soutenu.

**Couver un enfant, ou tout lui donner, c'est le priver d'une capacité d'épanouissement ?**

C'est le point central. Couvrir l'enfant ou lui donner trop de distractions, comme le jeu ou le téléphone, même si elles sont intéressantes, crée un déséquilibre. Il faut que l'enfant ait une juste proportion entre ce qu'il reçoit comme satisfaction et l'effort personnel qu'il a fourni pour l'obtenir.

**On a l'impression que les parents sont un peu désarçonnés... Comment peuvent-ils s'y retrouver ?**

La plupart des conseils que nous pourrions donner sont proches de conseils de bon sens. Mais il faut déculpabiliser les parents, car nous avons aussi un problème de société. Il y a un siècle, l'enfant n'était pas débordé par le nombre de jeux, il était forcément dans un sentiment d'effort de la famille : pensons à un enfant de paysan, il n'avait pas le loisir de jouer, quand son père lui disait ou lui demandait quelque chose, il obéissait, il ne discutait pas. Maintenant, nous sommes dans une société où beaucoup de choses sont moins dures, on a un certain confort, on a résolu beaucoup de problèmes au niveau de la santé. Les jeux, la nourriture, les distractions sont abondantes et bien sûr tout cela est bon. Sauf que dans cette société, les parents supportent quand même beaucoup d'efforts, et beaucoup de parents ont tendance à gâter les enfants sans que ceux-ci considèrent leur effort. Il faut aider les parents à réfléchir sur ces problèmes fondamentaux dont nous esquivons quelques éléments de base, ainsi que sur eux, et à modifier certains de leurs comportements. Les parents doivent aussi faire leur propre chemin pour essayer de s'améliorer un peu tous les jours et de permettre à leurs enfants d'en faire autant. Enfin, il faut que les parents soient attentifs à avoir une cohérence, à ce qu'il n'y ait pas de contradiction entre eux. Beaucoup de problèmes caractériels viennent de ce manque de cohérence. Et même par rapport à eux-mêmes, les parents doivent être vigilants : se tenir à ce qu'ils disent, ne pas faire de promesses qu'ils ne tiennent pas, y compris au niveau des punitions, ne pas menacer sans sévir. La cohérence des parents aide l'enfant à être cohérent. Et bien entendu, le dialogue aussi.

*Interview de Jacques THOMAS, psychiatre, auteur de « Un enfant épanoui »  
Féminin psycho  
propos recueillis par Anne-Sophie BOULARD*

Plus de dix mille vies épargnées en cinq ans ! Avec un nouveau recul de 11,6 % du nombre de tués sur les routes l'an dernier, cinquième année consécutive de baisse, la politique de lutte contre la violence routière, l'un des trois grands chantiers présidentiels du quinquennat, affiche une incontestable réussite.

En 2006, le nombre de victimes est clairement passé sous la barre symbolique des 5 000, à 4 703 personnes, contre 4 975 en 2005, a annoncé le ministre des transports, Dominique Perben, qui se fixe désormais comme objectif de passer sous la barre des 4 200 tués en 2007.

La baisse de 2006 est la troisième plus importante jamais enregistrée en France, après celle de 2003 (- 20,9 %) et de 1974 (- 15,6 %).

Le nombre des blessés a quant à lui chuté de 5,4 % en un an : 102 291 en 2006 contre 108 076 en 2005. En cinq ans, ce sont donc aussi 100 000 blessés qui ont été évités, s'est félicité Dominique Perben.

Pour aller plus loin, un effort accru devra être engagé en direction de certaines catégories d'usagers, notamment les motards, particulièrement vulnérables. Même si le bilan 2006 fait apparaître un fléchissement du nombre de tués, avec 770 motocyclistes tués contre 880 l'année précédente, la France reste un pays où les motards sont plus exposés qu'ailleurs. « *Un motard français a deux fois et demie plus de chances d'être tué qu'un motard allemand* », a précisé Cécile Petit, la toute nouvelle déléguée interministérielle à la sécurité routière. Pourquoi les motards paient-ils un lourd tribut ? Les motards doivent apprendre à mieux se protéger sur la route, a insisté hier le ministre des transports, qui a rappelé qu'un tiers des accidents mortels de deux-roues n'implique pas d'autres véhicules. En outre, une mesure entrée en vigueur depuis le 1er janvier va renforcer la formation des motards. Les nouveaux détenteurs d'un permis auto désirant conduire une motocyclette légère doivent désormais suivre un stage de trois heures. Pour le bilan 2007, Dominique Perben espère que l'on pourra annoncer moins de 500 tués parmi les motocyclistes.

#### « Deux tiers des accidents ont lieu en ville »

Deux autres points noirs doivent rester, selon lui, au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. Parmi eux, l'accidentologie en agglomération. « *Deux tiers des accidents ont lieu en ville* », a rappelé Cécile Petit. Dominique Perben souhaite également que des efforts soient engagés pour « *corriger les inégalités de résultats entre les départements* ». Pour la première fois en France, des audits de la politique sociale de sécurité routière ont été lancés l'an passé. Destinés à identifier sur le terrain les raisons de bons et de mauvais chiffres, ils seront très prochainement analysés. Pour l'heure, et selon les résultats de 2005, la Corse-du-Sud, l'Yonne ou encore le Gers sont en tête de liste des départements affichant de mauvais chiffres en matière d'accidents. A l'inverse, l'Essonne, les Hauts-de-Seine et la Côte-d'Or affichent les meilleurs chiffres.

Le bilan 2007 pourra-t-il être aussi bon que celui présenté hier ? Pas forcément, si l'on en croit les résultats du baromètre Axa Prévention sur le comportement des Français au volant. Ils montrent que les automobilistes renouent avec de mauvaises habitudes. Alors qu'en 2005, 50 % des conducteurs indiquaient que les mesures du gouvernement les avaient amenés à adopter une conduite plus prudente, ils ne sont plus que 45 % à le dire en 2006. Un plus grand nombre de conducteurs (52 % en 2006 au lieu de 48 % en 2005) déclarent rouler plus vite en agglomération et concèdent le même relâchement sur l'autoroute.

Selon Eric Lemaire, président d'Axa prévention, ce retour à des pratiques à risque a une explication. « *Les Français banalisent un peu la politique de sanction. Ils ont moins peur du gendarme et se disent que finalement, certaines infractions ne sont pas si graves* ».

C'est un accident comme il s'en produit quelques milliers chaque année. Ce soir de mars 2003, près de Chalon-sur-Saône, trois jeunes filles de terminale rejoignent leur internat. Edith est au volant, Anne-lise à ses côtés et Mélissa, 18 ans, a pris place à l'arrière. Elles roulent, comme d'habitude, prudemment. Et puis, en quelques dixièmes de seconde, c'est la tragédie. Dans un virage limité à 70 kilomètres à l'heure, une voiture va les percuter de plein fouet, à plus de 145 kilomètres/heure. Au volant, Nelson, 22 ans, qui vient de fêter l'anniversaire d'un ami. Il a 1,85 gramme d'alcool dans le sang. Dans l'effroyable choc qui a réduit la voiture en bouillie, Edith a été tuée sur le coup. Les deux autres amies sont blessées, Mélissa grièvement, à la jambe et au visage.

D'habitude, l'histoire s'arrête là. Comme tous ces faits-divers qui font quelques lignes dans les journaux. Morad Aït-Habbouche et Hervé Corbière, eux, ont voulu connaître la suite. Pendant deux ans, ils ont filmé Mélissa et Nelson. L'une se battant pour revenir à la vie, l'autre se préparant à affronter la justice. Après plusieurs jours passés entre la vie et la mort, Mélissa est restée hospitalisée huit mois, huit mois de souffrances, d'angoisses au cours desquels elle a été opérée sept fois. Elle a perdu l'usage d'un oeil et elle n'entend plus d'une oreille. Et, malgré les prouesses de la chirurgie réparatrice, elle n'accepte toujours pas son nouveau visage.

Après neuf mois d'hôpital et de rééducation, Nelson a retrouvé sa femme et sa petite fille. *« Je ne comprends pas ce qui s'est passé, dit-il. Comment j'ai pu boire comme cela et rouler à fond. Cela n'aurait jamais dû arriver »*. Pas un jour sans qu'il ne pense à ce soir tragique et aux vies qu'il a brisées. *« Je ne demande pas qu'ils me pardonnent, je suis impardonnable. Mais qu'ils comprennent. Je regretterai cela toute ma vie »*. Il se prépare à affronter le procès, et le regard des victimes qu'il n'a jamais rencontrées. Mélissa est angoissée elle aussi. *« J'ai peur de le voir et, en même temps, je vais enfin croiser le regard de celui qui a tué ma copine »*. Dans le hall du tribunal, elle cherche *« un homme avec une tête d'assassin »*. Elle ne s'aperçoit pas que Nelson, tête basse, n'est qu'à quelques mètres d'elle. Nadia, la femme du chauffard, est venue avec sa petite fille. *« Il est normal qu'il paye pour ce qu'il a fait »*, dit-elle. A l'issue du procès, où Nelson a été condamné à trois ans de prison, dont un an ferme, Mélissa, déçue, avoue qu'elle ne ressent aucun soulagement. La délivrance qu'elle attendait n'est pas au rendez-vous. Une peine plus sévère aurait-elle changé quelque chose ? *« Qu'il prenne un an ou dix, pour nous, les cicatrices sont les mêmes, remarque le père d'Edith, la jeune fille tuée dans l'accident. Notre vie est brisée. Une punition plus forte ne nous ramènerait pas notre fille. Mais il faut que la justice passe. Si cela peut être utile, pour d'autres »*.

Alors que Nelson rejoint la prison, Mélissa retourne à sa peine. Il lui faudra encore de longs mois pour reprendre pied, notamment grâce au soutien d'une association d'aide aux victimes d'accidents. Elle retrouvera même le courage de retourner sur les lieux du drame, de revoir la carcasse de la voiture broyée puis de se rendre sur la tombe de son amie. En février 2006, trois ans après le drame, c'est une Mélissa en paix avec elle-même qui retourne pour la première fois dans son ancien lycée. Elle a tenu à y rencontrer une classe de terminale pour les sensibiliser aux dangers de la route. *« La haine, la colère, cela n'aide pas à avancer dans la vie, dit-elle aujourd'hui. Je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas de profil type de chauffard »*. Mélissa a coupé ses cheveux, elle ne cache plus un visage qu'elle a appris à accepter. *« Je n'ai pas eu le temps de connaître l'insouciance, dit-elle, mais il faut que j'avance. Aujourd'hui, je suis fière de ce que je suis devenue »*.

Jacques GUERIN

Le Nouvel Observateur – 12 octobre 2006

**Les radars automatiques ont beaucoup fait réduire les accidents de la route depuis 2002. Désormais, les pouvoirs publics prônent des actions sur le terrain pour prolonger cet élan. Dans cette stratégie, les élus locaux se trouvent en première ligne.**

*« Aujourd'hui, nous avons beaucoup à attendre de l'implication des élus »,* confiait récemment le délégué interministériel, Rémy Heitz, alors aux commandes de la sécurité routière. Illustration de l'accent mis sur les actions locales, le thème des risques routiers en agglomérations, qui a été choisi pour la dernière semaine de la sécurité sur la route, du 16 au 23 octobre 2006. Statistiques à l'appui, on constate, en effet que l'insécurité routière est un enjeu de proximité. On est rarement blessé dans un accident sur une autoroute à 300 km de chez soi, mais dans la rue ou sur une petite route lors des trajets courts de la vie quotidienne. Et 80 % des victimes sont tuées ou blessées dans leur département.

Bons connaisseurs du terrain et proches de leur population, les élus locaux seraient donc idéalement placés pour améliorer la sécurité sur la route.

Une enquête réalisée auprès des maires par la Prévention Routière en 2004, montre que les demandes de soutien de la part des communes sont considérables. 71 % étaient en quête d'informations sur la sécurité routière pour conforter leur action et 79 % souhaitaient des réunions d'élus avec les spécialistes de la prévention. Qu'en est-il aujourd'hui?

#### **Des correspondants sécurité routière**

La mobilisation des élus locaux s'inscrit désormais dans un cadre national : la charte de partenariat conclue le 22 novembre 2005 entre le ministère des Transports et l'Association des maires de France. Hormis les déclarations d'intention, ce document avait pour but de mobiliser les préfetures et les associations départementales de maires pour obtenir, notamment, la désignation de correspondants sécurité routière au sein de chaque conseil municipal. *« Il faut que cette politique soit incarnée par un élu »,* plaidait Rémy Heitz. *« En décembre 2005, le préfet du Tarn a écrit aux 324 maires du département pour leur expliquer ce qu'on attendait d'eux et leur a envoyé la charte en leur demandant de désigner un correspondant. Plus de 80 % l'ont fait »,* confie Jacques Andoque, coordinateur sécurité routière à la préfecture.

Dans ce département, la constitution d'un observatoire de sécurité routière a permis de solliciter les élus dans le cadre d'une convention de partenariat. La préfecture souhaite que les communes fassent remonter vers elles des informations sur les risques qu'elles observent. En contrepartie, les moyens d'analyse statistique permettront de leur fournir une étude locale détaillée de leurs accidents.

#### **Un guide de solutions pratiques**

Sans attendre l'appel du pied de l'Etat, certains élus se sont déjà emparés de la sécurité routière. Ainsi, depuis 2004, la communauté de communes de Ploërmel (Morbihan) a-t-elle constitué une commission permanente, comprenant un élu de chaque commune. Elle travaille sur deux thèmes prioritaires : l'éducation des jeunes enfants (elle propose des formations au BSR, des pièces de théâtre sur la sécurité routière, elle fait passer aux enfants un brevet vélo...) et la remise à niveau des conducteurs seniors (stages avec audit de conduite). Cette commission a servi de base pour déployer un réseau plus large dans le département, regroupant 80 communes. *« Les élus sont à la recherche de solutions à adapter »,* évoque Christian Adelys, animateur de ce réseau et maire-adjoint de Campénéac, une commune de 1 600 habitants.

Reste que les réponses ne doivent pas se limiter, comme trop souvent, à des aménagements de voirie. *« Les maires ont d'autres champs d'action dans lesquels intégrer la sécurité routière, expliquait Rémy Heitz ; les écoles primaires, les clubs sportifs, les associations de seniors, les manifestations publiques... ».* Comment favoriser ce changement d'approche ? Un guide pratique, né d'une initiative de la Prévention Routière, et présenté par la sécurité routière au Salon des maires de France (\*), donne des clés. Preuve de l'intérêt des élus pour cet ouvrage, 5 000 exemplaires ont déjà été vendus et il a dû être réimprimé.

(\*) «Sécurité routière : ce que peuvent faire les maires» : La Documentation Française.

**« LA SUREXPOSITION DES JEUNES AUX RISQUES  
EST UNE CONSTANTE QUASI UNIVERSELLE »**

**Dans votre livre, vous expliquez que le phénomène de surmortalité des jeunes sur les routes est dû principalement à « la jeunesse elle-même ». Qu'entendez-vous par là ?**

Je veux dire par là que si l'on s'en tient simplement à l'observation des faits, on constate que la surexposition des jeunes aux risques est une constante quasi universelle.

Une constante d'abord dans le temps puisque nous avons les témoignages datant de la Grèce antique, où était dénoncé le choix des jeunes cavaliers qui préféraient systématiquement les montures les plus fougueuses, augmentant ainsi les risques d'accidents ! Plus près de nous maintenant, en France, chaque année depuis 1955, date des premières statistiques routières, la courbe de mortalité des 15/25 ans dépasse de loin celle de leur représentativité sociale.

Une constante aussi dans l'espace puisque le phénomène transcende les différences de cultures et de mode de vie. Que l'on regarde les pays capitalistes ou les pays émergents : toujours cette surmortalité des jeunes conducteurs.

Quel que soit le système réglementaire d'accès à la conduite aussi : que l'on apprenne seul ou avec ses parents à conduire dès 14 ans en Californie, ou à 16 ou 18 ans avec un moniteur d'auto-école en France : même résultat.

Si l'on est attentif enfin aux différences de législation, par exemple dans la tolérance à la consommation d'alcool, rien n'y fait non plus. Que l'on regarde les pays ayant opté pour une limite haute à 0,8 g d'alcool par litre de sang comme en Grande-Bretagne ou que le curseur soit placé à zéro comme en Hongrie, le phénomène est identique : les jeunes continuent de mourir sur les routes dans des proportions anormalement élevées.

**Ce constat est terrifiant. Comment ne pas céder au fatalisme dans de telles circonstances ?**

Grâce à un autre constat, beaucoup plus encourageant ! Revenons en France. L'évolution des statistiques du nombre de tués sur les routes toutes catégories de conducteurs confondues depuis les années 50, montre plusieurs grandes périodes. De 8 000 morts sur les routes de France en 1955 à quelque 5 000 en 2003 en passant par 16 000 en 1972, d'un extrême à l'autre, les époques de baisses importantes, de remontées ou de stagnations, dessinent une courbe tout à fait caractéristique. Et si on superpose à celle-ci, la courbe propre aux 15/25 ans, on constate une parfaite correspondance. Cela signifie que les jeunes conducteurs réagissent exactement dans les mêmes proportions que tous les autres aux mesures destinées à améliorer la sécurité sur la route. Cela met aussi en évidence que cette amélioration a un caractère systémique. Il faut rompre avec une politique du bouc émissaire du type « le danger vient de X. Dès que l'on aura résolu ce problème, cela ira mieux ! ». Que cet « X » soit l'alcool, la vitesse, les jeunes, les personnes âgées, les deux-roues, que sais-je encore : on ne gagne pas en sécurité sur le long terme en se focalisant sur une catégorie spécifique de conducteurs mais en améliorant le tout. Quand on aménage un carrefour en rond point par exemple, c'est tout le monde qui gagne en sécurité et non pas seulement une catégorie d'usagers.

**Faut-il alors cesser de traiter les jeunes conducteurs comme une catégorie à part ?**

Certes, non ! Comprendons-nous bien : cela ne veut pas dire que telle ou telle action très ciblée est inutile, bien au contraire. Renforcer le contrôle d'alcoolémie à la sortie des discothèques aura évidemment un effet bénéfique sur ce phénomène de surmortalité des jeunes. Mais les jeunes ne vivent pas sur une autre planète que la nôtre. Ils vivent au milieu de nous, comme nous et avec nous ! Cela signifie que si nous réduisons la violence dans notre société, les jeunes seront aussi beaucoup moins violents. Si les parents montrent un exemple de civisme au volant pendant la décennie durant laquelle leur progéniture les observe depuis le siège arrière, on verra les jeunes en faire naturellement autant, volant en main.

*Interview de Jean-Pascal ASSAILLY, chercheur à l'Institut national de recherche  
sur le transports et leur sécurité, auteur de « Les jeunes et le risque »*

*La sécurité par les équipements de la route – n° 26 – juin 2006*



## ET SI LES CONDUCTEURS BÉNÉFICIAIENT DE LA MÊME PROTECTION QUE LES SALARIÉS ?

**Pensez-vous que l'on puisse envisager des routes plus particulièrement protectrices pour pallier le comportement à risques des jeunes ?**

Si l'on comprend bien les analyses des spécialistes du comportement, les jeunes conducteurs commettent toujours des erreurs.

En tout état de cause, les chiffres malheureusement montrent qu'ils sont plus exposés que les autres conducteurs.

Et ce n'est pas faire un constat d'impuissance que de dire que nous devons pour eux, mettre en œuvre des actions qui diminueront la gravité des accidents qu'ils ne manqueront pas de provoquer. Cela implique en premier lieu, par exemple, de suggérer aux parents de ne pas prêter à leur enfant justement le véhicule familial qui... ne risque plus rien. Mais au contraire qu'ils le protègent, lui, en lui confiant une voiture qui tient la route.

Cela implique aussi d'imaginer des parades à l'inconscience naturelle d'une partie des jeunes conducteurs. Je dis « une partie » parce que je pense qu'il est stupide de faire l'amalgame si souvent fait sur la conduite dite « des jeunes ».

Mais les chiffres sont là : 40 % des décès des jeunes de 15/25 ans sont liés à la route.

**Justement comment les protéger contre ces comportements à risques ?**

Certains équipements de la route constituent clairement le meilleur rempart à ce comportement. Le concept de route qui pardonne les erreurs est une idée forte – dont je sais qu'elle est partagée par de nombreux acteurs de la sécurité routière – parce qu'elle intègre le fait que certains conducteurs feront inévitablement des erreurs. Cette route doit donc prévoir la protection des conducteurs contre eux-mêmes.

Des tests menés par le LIER, (Laboratoire d'essais Inrets Equipements de la route) révèlent comment des glissières de sécurité remettent les véhicules sur la chaussée et combien elles limitent considérablement la déformation de l'habitacle. Et si cela n'aurait économiquement aucun sens d'équiper de barrières de sécurité tous les réseaux, nous pensons cependant que certains lieux, spécifiquement fréquentés par les jeunes, comme les sorties de boîtes de nuit, mériteraient un traitement particulier.

**A quels types de traitement pensez-vous ?**

En réalité deux attitudes nous paraissent efficaces pour organiser cette protection. La première consiste à travailler dès la conception de la route en intégrant la spécificité de la perception de la route par les jeunes. Et je prendrais pour exemple cette approche développée par les organismes suédois en charge de la sécurité routière. Elle consiste à faire prendre conscience que la voie de circulation sur laquelle on est en sécurité ne fait que 3,5 m et non les 7 m de route que l'on visualise. Au delà de ces 3,5 m, le conducteur sort de la zone de sécurité, sur la voie inverse ou dans le bas côté. L'expérience suédoise consiste à matérialiser de façon très nette cette partie de la route par de la signalisation verticale et horizontale. Ainsi les conducteurs ne perçoivent que cette largeur de 3,5 m et réduisent naturellement leur vitesse. Cette technique est très intelligente parce qu'elle rend démesurée la prise de risques acceptable par le conducteur. Elle est notamment très efficace pour protéger des entrées de villes, ou des abords d'écoles où la conduite à risques induit des accidents aux répercussions intolérables.

La deuxième approche consiste à organiser une protection qui intervienne lorsque l'erreur provoque l'accident. Je citerais deux exemples de ce type de protection.

Le premier consiste à équiper des tronçons de routes à deux fois une voie d'une glissière de sécurité centrale sur les itinéraires de la boîte de nuit jusqu'à l'entrée de la ville.

Une autre réalisation consiste à implanter des atténuateurs de chocs sur des portions de routes comportant de forts divergents susceptibles d'être la cause de chocs frontaux. Ces atténuateurs peuvent être permanents et c'est notamment les cas des bretelles d'autoroutes.

*Interview de Jean-Marc DIEULEFET, président du syndicat des équipements de la route  
La sécurité par les équipements de la route – n° 26 – juin 2006*

Les observateurs étrangers qui suivent la campagne électorale française s'étonnent quelquefois de constater l'importance qu'y a pris l'invocation des « valeurs ». Et dans chacun des trois principaux camps : ceux de Sarkozy, Bayrou et Royal. Quel que soit le résultat final, cette référence quasi unanime aux « valeurs » communes signale un changement de ton. Et un changement de donne. Prenons l'exemple de la famille. Les émeutes de novembre 2005 dans les banlieues avaient mis en évidence la crise gravissime de celle-ci dans les quartiers difficiles. D'où les projets périodiquement agités qui visaient à répondre à la délinquance des très jeunes en punissant les parents qui n'auraient pas assumé convenablement leur rôle de parents (suppression des allocations familiales ou autres sanctions). L'Etat viendrait en somme se substituer à une cohésion sociale défaillante afin de conduire des adultes à une responsabilité parentale minimale. En l'occurrence, on voit bien à quel angoissant problème on cherchait à répondre. Dans les quartiers défavorisés, dans les banlieues des grandes villes, à la précarité et au chômage massifs s'ajoute une désintégration des structures familiales. Ces nouveaux « barbares » de 13 ou 14 ans qui basculent dans une violence tellement radicale qu'elle effraie jusqu'à leurs grands frères n'ont tout simplement jamais été confrontés à la moindre autorité. Ils surgissent dans la cité comme des extraterrestres, indifférents aux valeurs communes, à la raison collective... Parents démissionnaires, dépassés ou absents : personne ne leur a rien « transmis ». C'est à cette carence que l'Etat cherchait précipitamment à remédier, par le biais d'une injonction juridique.

L'ennui est que, jusqu'à aujourd'hui, le discours dominant répétait le contraire. Dans le pathos branché du moment, on exaltait plutôt l'individualisme sans frein, l'insoumission hédoniste. La famille était présentée comme une valeur « ringarde » venant restreindre le libre accès de chacun aux plaisirs du monde.

Quant au principe d'autorité (familiale, éducative, etc.), on le récusait avec la dernière énergie, au nom d'une idéologie des droits de l'enfant assez délirante. Avec les meilleures intentions du monde (lutter contre les violences de la sphère privée), on en était venu à justifier l'autonomie absolue de l'enfant dressé contre son père ou sa mère ou celle du tout jeune élève refusant l'autorité pédagogique. On faisait mine de présenter l'enfant – même très jeune – comme une « personne » accomplie, bénéficiant d'un statut rigoureusement identique à celui des adultes. Perception généreuse dans son inspiration (quand il s'agit de lutter contre la pédophilie, l'inceste ou la violence domestique), mais paradoxale dans ses résultats. Elle venait saper, en effet, à la racine tout principe d'autorité, toute idée d'éducation, toute transmission familiale ou scolaire. Ainsi nos sociétés fabriquaient-elles insidieusement cela même qu'elles cherchaient ensuite à combattre. On ruinait l'idée même de famille et d'autorité parentale, puis on tentait de la rétablir, mais à coups de trique. On disqualifiait continûment la famille, puis on agitait la menace pour contraindre les parents à « refaire famille ». On cédait au « jeunisme », puis on se lamentait à cor et à cri de l'absence d'autorité des pères, des mères et des enseignants. A écouter la tonalité de la campagne présidentielle, ce type de discours n'est plus de mise. Il est fini; On est enfin – au moins en paroles – sorti de l'ambiguïté. Disons que désormais on « ose » rappeler l'importance décisive de l'autorité familiale.

*Jean-Claude GUILLEBAUD*  
*Sud-Ouest - dimanche 4 mars 2007*

C'est en fonction de la mortalité que l'on évalue les progrès faits en matière de sécurité sur les routes, que l'on situe la France par rapport aux autres pays. Or ce mode de mesure est à bien des égards problématique.

La définition même de la personne tuée, telle que prise en compte par les statistiques, a longtemps été incertaine puisque ce n'est que le 1er janvier 2005 que la France s'est harmonisée avec ses partenaires européens en comptabilisant les morts à 30 jours et non plus à 6 jours comme auparavant. Par ailleurs, le constat de décès arrête le processus de connaissance car, assez paradoxalement, on ne sait pas de quoi les morts sont morts. On ne sait pas précisément quelles sont les atteintes corporelles ayant entraîné leur décès et quel est le lien effectif de ces atteintes avec l'accident. On ne sait d'ailleurs pas, non plus, comment survivent socialement les personnes très proches des personnes décédées lors d'accidents routiers, au-delà de l'éclairage médiatique de certains cas particulièrement dramatiques. Mais, surtout, la fixation sur les personnes tuées, légitime, s'accompagne d'un désintérêt pour les blessés considérés a priori comme ayant le bénéfice de la survie (quels que soient leurs handicaps).

Les blessés constituent une population mal inventoriée, mal identifiée et dont on connaît mal le destin, aussi bien d'un point de vue médical, familial que professionnel. Les recherches en cours commencent à éclairer le devenir de ces victimes qui, bien que constituant un groupe humain très important, ont tendance, entre deux flashes médiatiques, à « disparaître socialement ». Cela notamment en raison de leur prise en charge à travers les assurances privées qui n'offrent pas de vision globale. Il est notamment impossible de savoir quels sont les effets des différentes modalités de réparations financières (rente, capital), quel est à moyen terme le devenir social des personnes optant pour un versement de capital. Le travail de recherche, via la constitution de cohortes, fait ainsi exister des êtres qui, socialement, n'existent plus ou seulement très difficilement, à travers des associations par exemple. La sécurité routière, spontanément identifiée comme problème de police et de justice, apparaît donc comme étant aussi (et surtout) un problème de santé publique que vient annuellement « poser » cette multitude de blessés dont on ne connaît pas précisément le nombre.

Par ailleurs, l'évaluation de la politique publique de sécurité routière en fonction du nombre de tués tend à se faire à l'exclusion d'autres indicateurs, d'autres valeurs. Dans l'état actuel, on ne dispose pas d'éléments globaux pour apprécier ce que « coûte », économiquement parlant, l'insécurité routière. De même, est-on incapable de véritablement apprécier quel est l'ensemble des flux financiers générés par l'insécurité, à travers les activités assurantielles, les activités médicales (des soins en urgence aux indemnisations), les activités sociales de réinsertion, d'aide sociale, etc. D'une manière générale, on est dans l'ignorance de « l'économie générale » de la sécurité routière, ce qui limite la possibilité de réaliser des analyses coûts/bénéfices pour évaluer les actions de prévention.

Enfin, la focalisation sur le conducteur d'automobile s'opère au détriment d'autres usagers de la route (usagers des deux-roues, piétons), encore insuffisamment étudiés. C'est là un des principaux avatars de l'approche dominante de la sécurité routière qui conduit à une définition restrictive des problèmes et donc des solutions à trouver. La fixation sur l'arsenal répressif et la croyance en son efficacité exclusive réduisent l'intérêt pour les autres actions : aussi bien celles qui visent à agir directement sur le comportement des conducteurs que celles qui visent à agir sur les causes structurelles de l'insécurité, via, par exemple, les mesures d'aménagement du territoire, d'urbanisme.

## UNE INSUFFISANTE PRISE EN COMPTE DU ROLE DES VEHICULES, DES INFRASTRUCTURES ET D'AUTRES FACTEURS

Le conducteur étant défini comme pilote de l'opération de conduite, les véhicules et les infrastructures apparaissent jouer un rôle secondaire dans l'insécurité routière. Ce d'autant plus qu'il est habituellement considéré que l'amélioration des véhicules (via notamment la sécurité secondaire) et des infrastructures concourt à limiter cette insécurité. Dans cette perspective, il n'y a donc pas véritablement lieu de s'interroger sur ce que seraient des véhicules et infrastructures conçus principalement voire essentiellement en fonction de l'impératif de la sécurité. Tout effort porte plutôt sur la manière de compenser les insuffisances et défaillances du conducteur.

La principale conséquence de ce cadrage est que les conducteurs, les véhicules et les infrastructures ne sont pas appréhendés globalement, comme constituant un ensemble, un « système socio-technique ». Bien que prônée de longue date, l'étude des interactions homme/véhicule/infrastructure demeure peu développée, l'homme continuant à être considéré comme le responsable de l'ensemble des actions (quels que soient les effets induits par les véhicules, les infrastructures, quelle que soit la nature des interactions entre les éléments d'un système socio-technique qui a de plus en plus de parenté avec les transports guidés). La focalisation sur le conducteur, liée aux approches faites par les concepteurs de véhicules ou d'infrastructures, ainsi que par les pouvoirs publics, s'avère donc être un frein important à la connaissance et à l'amélioration de la sécurité. Il est par exemple symptomatique que la découverte d'une cause de défaillance du conducteur (conduite sous influence de l'alcool, par exemple) incite encore souvent les juges à arrêter toute recherche d'autres explications de l'accident. Même s'il y a dans ce domaine des évolutions, il s'agit d'une tendance lourde.

Par ailleurs, la focalisation sur le « facteur humain » entrave l'exploration d'autres pistes de recherche tout aussi pertinentes. Deux d'entre elles peuvent être citées.

La première, un moment suivie par la recherche dans les années soixante-dix, consiste à poser que la conduite automobile (et, plus largement, d'un véhicule à moteur) est aussi un acte social, et à postuler que les inégalités sociales se traduisent par des facteurs de risques différents vis-à-vis de la sécurité routière. Il ne s'agirait pas là de chercher à montrer quelque corrélation univoque et générale entre statut social et tendance à l'accident, mais bien plutôt d'explorer plus finement certaines sous-questions susceptibles de renseigner l'hypothèse générale : la répartition des victimes et de la gravité de leurs blessures en fonction des catégories de véhicules accidentés et des statuts sociaux de leurs occupants, le degré de sur-risque (ou pas d'ailleurs) des conducteurs sans assurance... Une autre piste, sensiblement différente et ouverte plus récemment, part du constat que bon nombre d'accidents de la route sont également des accidents du travail. Si ceci est connu depuis longtemps s'agissant des transports routiers professionnels, cette attention nouvelle tient à ce que, en France, en raison d'évolutions profondes dans les organisations productives, un accident du travail mortel sur deux est consécutif à un accident de la circulation routière.

Mais pour chacune de ces deux pistes, comme pour d'autres d'ailleurs, les chercheurs manquent de données ou disposent de données très partielles difficilement utilisables pour tester leurs hypothèses. Ainsi, les liens sont insuffisants voire inexistantes entre les données des chercheurs publics, des constructeurs, des assureurs, des caisses de sécurité sociale, ce qui restreint considérablement l'approche des diverses dimensions de la sécurité routière. Il pourrait être utile de s'inspirer d'exemples étrangers, concernant notamment les rapports entre recherche publique et assurance, pour concevoir, même à titre expérimental, des systèmes de croisement de données novateurs.

**Sur quels grands principes repose votre vision de l'éducation ?**

J'aime cette formule de l'Emile de Jean-Jacques Rousseau qui dit de son élève : « *Je veux lui apprendre à vivre* ». C'est cela, l'éducation : donner la capacité à un enfant d'affronter les problèmes vitaux, fondamentaux et globaux qu'il rencontrera dans sa vie d'individu, de citoyen, d'être humain à l'ère planétaire. Ces questions sont désintégréées dans nos systèmes d'enseignement, où les disciplines morcellent les problèmes jusqu'à les rendre invisibles. La spécialisation doit être ouverte sur une culture plus large qui puisse répondre à des questionnements sur l'identité humaine : qui sommes-nous ? D'où venons-nous ?

**Que doit savoir un enfant du XXIème siècle ?**

Il faut compléter les enseignements traditionnels par des enseignements de civilisation contemporaine permettant aux jeunes gens d'affronter les défis et incertitudes qui pèsent sur nos sociétés. Il faut, par exemple, leur dire la nécessité d'humaniser les villes et de revitaliser les campagnes... Il faut leur expliquer les fondements de l'individualisme et ses effets délétères sur les solidarités, y compris jusque dans les familles. Il faut également une éducation à la consommation, lutter contre le consumérisme et promouvoir, dans le même temps, des produits de qualité. Voyez le cas de l'automobile : riche de satisfactions ludiques et pratiques, elle est devenue une véritable drogue ! L'école doit apprendre un usage raisonné et désintoxiqué de la voiture. Une éducation aux médias, aux vacances, me paraît également indispensable...

**En Italie et ailleurs dans le monde, notamment en Amérique latine, vos deux livres (\*) consacrés à l'éducation sont des best-sellers qui inspirent les décideurs. Qu'en est-il en France ?**

Lorsque Claude Allègre m'a appelé pour réformer les contenus d'enseignement dans le secondaire, j'ai rencontré des résistances énormes. Certains enseignants m'ont suspecté d'être l'instrument d'un ministre qu'ils n'aimaient guère. D'autres m'ont soupçonné de vouloir détruire les disciplines. Dans notre pays, il y a beaucoup de bonnes volontés, mais elles n'arrivent pas à se relier. Toute rénovation y apparaît comme une déviation. Il faudrait une véritable réforme de la pensée.

(\*) *La Tête bien faite et les Sept Savoirs nécessaires à l'éducation du futur* – Seuil.

*Propos recueillis par Julie CHUPIN  
Le Monde de l'éducation – mai 2007*

La courbe des ventes est trompeuse. En quarante ans, la consommation d'alcool – et principalement de vin – a chuté de façon vertigineuse. Il n'en fallait pas plus pour qu'un rapport parlementaire, dicté par le lobby viticole, préconise, en décembre 2006, la mise en place de « programmes d'éducation informant des effets bénéfiques du vin », et ce « dès l'enfance et l'école primaire ». Au même moment s'achevaient les États généraux de l'alcool orchestrés par le ministère de la santé, dont les 26 forums régionaux n'ont cessé de lister les dégâts occasionnés par l'alcool, notamment chez les jeunes. Des jeunes qui sont l'objet de toutes les attentions des alcooliers, car ce sont eux qui assureront les bénéfices futurs de cette puissante industrie.

Hélas, si la courbe de consommation est à la baisse, en revanche, les jeunes boivent de l'alcool de plus en plus tôt et en quantité de plus en plus importante. Sur le campus comme chez les plus jeunes, le *binge drinking* (ivresse excessive occasionnelle) fait un malheur. Importé du monde anglo-saxon, ce phénomène couvre une tendance à « une consommation de plus en plus « situationnelle » (rencontres, fêtes, etc.) et, de ce fait, irrégulière ».

La consommation occasionnelle et régulière d'alcool des 16-18 ans (à partir de 10 fois par mois) semble, selon les études, stable ou en hausse. Dans cette tranche d'âge, l'usage régulier concerne un garçon sur cinq et 7 % des filles. Des chiffres préoccupants quand on sait que la consommation augmente généralement avec l'âge, que ce soit en fréquence ou en quantité. Le nombre de consommateurs hebdomadaires passe ainsi de 5 % chez les garçons de 12 à 14 ans à 44 % parmi ceux de 20-25 ans, et de 3 % chez les filles de 12 à 14 ans à 20 % pour celles de 20 à 25 ans.

Comment expliquer une telle envolée? Pour beaucoup, la responsabilité est partagée par les pouvoirs publics, qui n'ont pas pris les moyens de mener une politique de prévention efficace en faisant mieux respecter la réglementation en matière de vente d'alcool aux mineurs, ou en interdisant le parrainage des soirées étudiantes par les alcooliers.

Pour les fabricants, l'enjeu est d'importance. « Dans un contexte de forte concurrence où les consommateurs sont vieillissants, où les incitations à réduire les consommations sont nombreuses et où l'image de certaines boissons est également vieillissante, il est important pour les alcooliers d'assurer leur avenir en termes de parts de marché et de bénéfices, et pour cette raison, de s'adresser très régulièrement aux jeunes et de les inciter à consommer », explique Karine Gallopel-Morvan, maître de conférences à l'Institut de gestion de Rennes (Ille-et-Vilaine), qui travaille sur les méthodes de marketing utilisées par les alcooliers et les fabricants de tabac.

Limités par la loi Evin qui encadre le recours à la publicité, les alcooliers ont donc actionné tous les ressorts du marketing pour tenter de retourner un contexte commercial défavorable. L'exemple de la mise sur le marché il y a dix ans des *premix* (des mélanges de soda sucré et d'alcool fort), destinés à séduire les plus jeunes, comme tentent de le faire l'industrie du tabac avec des cigarettes parfumées, est édifiant. Considérées comme dangereuses pour les jeunes, surtout parce qu'elles accoutument au goût de l'alcool, ces boissons ont fait l'objet de surtaxes, d'abord en 1997 puis en 2004, pour en limiter la consommation. Mais force est de constater que ces produits ont pénétré durablement le marché, avec une extension de la gamme des boissons à base de bière puis de vin.

L'image de l'alcool, que les étudiants associent à la fête, est exploitée par les vendeurs d'alcool. « A Lyon, j'ai souvent vu au moment de la sortie du beaulonais nouveau des distributions de bouteilles gratuites devant les lieux d'études », raconte Damien Berthilier (Président de la Mutuelle des étudiants). Dans les soirées étudiantes, les marques d'alcool offrent des gadgets et distribuent les verres à moitié prix ou gratuitement quand la soirée est « open bar ».

Pour contourner l'interdiction de toute publicité au cinéma ou à la télévision, l'industrie de l'alcool pratique également le placement de produits dans les films, le démarchage direct, le sponsoring sportif et le mécénat. Les pouvoirs publics, de leur côté, ne se sont sans doute pas montrés à la hauteur de cette débauche d'énergie. Pourtant, les moyens de riposte existent comme l'application plus stricte de la réglementation en matière de vente d'alcool aux mineurs et l'augmentation de la fiscalité imposée aux alcools...

olivier QUARANTE

Le Monde de l'éducation – mai 2007

## 29 LA POLITIQUE DE SECURITE ROUTIERE EST-ELLE TROP REPRESSIVE ?

**NON**, répond Mme Cécile PETIT, déléguée interministérielle de la sécurité routière.

Depuis la mise en oeuvre de la nouvelle politique de sécurité routière, en 2003, plus de 9 000 vies ont été sauvées et près de 110 000 blessés épargnés. Ces bons résultats ont été obtenus en diminuant le risque lié à chacune des composantes qui peuvent intervenir dans l'accident : l'infrastructure, le véhicule et le comportement du conducteur. Ce dernier - en cause dans plus de 90 % des accidents mortels, - reste, et de loin le premier facteur d'accidents. Agir dans ce domaine constitue donc la priorité du gouvernement. Les changements de comportement passent à la fois par la formation, la sensibilisation, la prévention, le contrôle et, en dernier recours, par la sanction. Tous ces moyens d'action doivent, pour être efficaces, être mis en oeuvre conjointement. C'est là la clé de la réussite.

En premier lieu, il est important de rappeler que la nouvelle politique de contrôle (multiplication des radars automatiques et des contrôles traditionnels sur les routes) a porté ses fruits et qu'elle sera poursuivie. En effet, depuis le 18 décembre 2002, 75 % de la réduction du nombre d'accidents et de victimes sont attribués à la baisse des vitesses. La sanction intervient uniquement lorsque les règles du code de la route ont été transgressées. Il faut donc bien comprendre que les règles imposées aux usagers de la route sont là, avant tout, pour les protéger et sauver des vies.

**Ainsi, la diminution spectaculaire du nombre de personnes tuées sur les routes françaises est bien le signe d'un changement de comportement des Français au volant.** Cela a été rendu possible par un ensemble de mesures efficaces pour multiplier les contrôles, aggraver les sanctions, redonner aux règles leur crédibilité, tant il est vrai qu'une règle n'est crédible que si elle paraît juste, si elle est appliquée et si son non-respect est sanctionné de manière équitable.

Cependant, la politique de sécurité routière n'est pas que répressive. La prévention est également au coeur des actions menées par la sécurité routière. Elle se traduit par : la mobilisation de tous les acteurs (Etat, collectivités locales, entreprises, associations) pour réussir à faire progresser, dans la durée, la sécurité sur la route, grâce à une meilleure connaissance de l'accidentologie ainsi qu'une politique sur le terrain sans cesse réaffirmée. Elle se concrétise également par le biais de partenariats avec les associations et de signatures de chartes avec des assurances, des fédérations et groupements professionnels ou des entreprises telle la signature avec la Poste, le 22 juin 2006, d'une charte de partenariat sur la prévention du risque routier en entreprise, la réalisation de nombreuses campagnes nationales d'information et de sensibilisation comme celle lancée le 14 mars 2007 à destination des jeunes, qui sont une population particulièrement exposée aux risques routiers, mais aussi d'actions locales, la mise en place d'un dispositif de formation, conçu comme un véritable « continuum éducatif », depuis l'école et tout au long de la vie du conducteur.

Cette priorité se décline aussi bien avec le renforcement du partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale (attestation de première éducation à la route «APER», attestation scolaire de sécurité routière «ASSR», de premier et de deuxième niveau, attestation de sécurité routière «ASR») qu'avec le développement des formations post-permis ou la réforme de l'examen du permis de conduire. L'objectif est de développer, dès le plus jeune âge, une culture de la sécurité routière. Ainsi, d'ici à quelques années, devrait apparaître une nouvelle génération de jeunes particulièrement sensibilisés aux risques routiers, conscients que la route se partage et, de ce fait, plus respectueux des autres usagers.

C'est donc la réunion de toutes ces actions qui a permis d'atteindre les résultats prometteurs que nous connaissons actuellement. La diminution du nombre de victimes a été obtenue, d'une part, grâce à une politique constante et volontariste et, d'autre part, grâce au comportement de plus en plus responsable des Français. Aujourd'hui, 70 % d'entre eux ont l'intégralité de leurs points sur leur permis de conduire. Nous devons continuer à faire preuve de la plus grande vigilance et de la plus grande fermeté, tout en encourageant l'attitude citoyenne de très nombreux conducteurs. La hausse du nombre de personnes tuées et blessées sur la route, enregistrée en janvier, nous rappelle que le combat de la sécurité routière n'est jamais gagné.

(Résultats de deux études réalisées par l'IFOP auprès d'échantillons représentatifs de la population française et permettant de comparer la population des 15-24 ans avec l'ensemble de la population)

#### **Une posture générale peu différenciante selon les âges**

L'intérêt des 15-24 ans pour les questions de sécurité sur la route est élevé, puisque 78 % considèrent que ces questions sont intéressantes. Deux jeunes sur trois considèrent qu'ils connaissent bien les grandes orientations de l'action des pouvoirs publics en matière de sécurité routière. Cet intérêt est aussi caractérisé par un souhait d'être informé : trois jeunes sur quatre demandent à être davantage informés sur les grandes orientations à venir. Nous constatons enfin que la population des 15-24 ans a sur ce sujet une posture tout à fait conforme à celle de l'ensemble de la population.

En ce qui concerne la connaissance des règles, un premier constat : les limitations de vitesse sont mieux connues (plus de 90 %) que les limitations de consommation d'alcool (45 %), constat qui vaut aussi bien pour les 15-24 ans que pour l'ensemble de la population. Néanmoins, les 18-24 ans connaissent mieux que les autres adultes ces limitations, que ce soit pour la vitesse ou pour l'alcool. Des règles mieux connues par les jeunes qui les considèrent légitimes. De plus, ces limitations sont largement considérées comme justifiées, que ce soit pour la consommation d'alcool (91 %) ou pour la vitesse (68 %).

**Les représentations associées à la conduite :** à la question « Qu'est-ce que conduire ? », les réponses sont avant tout fonctionnelles, puisque 94 % des jeunes conducteurs considèrent que conduire c'est avant tout se déplacer. Un deuxième registre de réponses se place sur les notions de liberté (70 % de taux de réponses) et de plaisirs (68 %). Enfin, un troisième registre se situe plutôt dans la contrainte : conduire constitue une prise de risque pour 24 % d'entre eux, c'est aussi jugé fatigant (19 %) ou stressant (16 %). Ce troisième registre est moins important, mais il n'est pas marginal pour autant. Au-delà de ces trois grandes catégories de représentations qui concernent autant les jeunes que les autres adultes, il est intéressant de remarquer que les jeunes associent davantage la conduite à la notion de plaisir, puisqu'ils sont 68 % à la citer, contre 49 % pour l'ensemble de la population.

**Les acteurs de la prévention :** 50% des jeunes savent que des associations sont engagées dans des actions de sécurité routière. 93 % considèrent que leur rôle est très important. Toutefois, 9 % seulement ont été en contact avec une de ces associations. D'une manière générale, nous avons identifié trois grandes sphères d'acteurs de la prévention qui bénéficient d'une grande légitimité auprès des jeunes pour la sensibilisation au risque routier : les institutionnels sont cités par 79 % des jeunes, puis l'entourage (67 %, avec un score très élevé pour les parents) et les associations (44 %).

Dans cette première partie, nous avons vu que la population des jeunes déjà conducteurs se trouve sur des scores très proches de ceux de l'ensemble de la population des conducteurs. Les jeunes s'intéressent aux questions de sécurité routière, connaissent bien les règles et considèrent de surcroît qu'elles sont légitimes. En matière de prévention, ils accordent de l'importance aux institutionnels, à leur entourage et aux associations.

**Conclusion :** nous constatons que les 18-24 ans sont dans une posture générale tout à fait conforme à celle de l'ensemble de la population. Ils sont sensibles aux questions de sécurité, ont une connaissance poussée des règles et les considèrent de surcroît justifiées. Néanmoins, cette posture générale n'a qu'une incidence limitée sur leurs comportements et leur relation au risque. Elle comporte une minimisation des risques associés à ces infractions. Ainsi, par rapport à la vitesse, leur attitude peut être résumée ainsi : « Je connais la règle, je considère que les limitations actuelles sont justifiées, mais je reconnais aussi enfreindre ces limitations, aussi par plaisir ».